



République Démocratique du Congo

Ministère de la Jeunesse, Initiation
à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion
Nationale



**PLAN D'ACTION NATIONAL
DE LA RESOLUTION
2250
DU CONSEIL DE SECURITE DES
NATIONS UNIES, SUR JEUNESSE,
PAIX ET SECURITE**

Août 2022

AOUT, 2022

**Publication du Ministère de la Jeunesse
Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale**

**Plan d'Action National de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité
Nations sur Jeunesse, Paix et Sécurité
de la République Démocratique du Congo**

2022-2026



État de lieux de la Résolution 2250 en RDC

Table des matières

Préface	1
Avant-Propos	2
Remerciements	3
Résumé exécutif	5
INTRODUCTION.....	8
0.1.Contexte	10
0.1.1. Du point de vue socioéconomique.....	13
0.1.2. Du point de vue Sécuritaire.	14
0.1.3. Du point de vue Politique.....	14
0.2. Justification.....	15
0.2.1. Cadre Institutionnel	15
0.2.2. Cadre Normatif International.....	15
0.3. Objectifs et Résultats attendus.....	17
0.3.1. Objectif général	17
0.3.2. Objectifs spécifiques.....	17
0.3.3. Résultats attendus	17
CHAPITRE I : MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PAN DE LA R 2250.	18
1.1. Rédaction du document	18
1.2. Processus d'élaboration du PAN de la R 2250	18
1.3. Collecte des informations	19
1.4. Technique de diffusion	20
1.5. Techniques de collecte des données	21
1.6. Encodage des données.....	21
CHAPITRE II : AXES D'INTERVENTION DU PLAN D'ACTION NATIONAL 1 ^{ère} GENERATION EN RDC.....	23
2.1. Axes Stratégiques du PAN de la R 2250.....	23
2.2.1. Axe d'intervention 1 : Participation.....	25
2.2.2. Axe d'intervention 2 : Protection.....	26
2.2.3. Axe d'intervention 3 : Prévention	27
2.2.4. Axe d'intervention 4 : Partenariat.....	28
2.2.5. Axe d'intervention 5 : Désengagement et réinsertion	29
CHAPITRE III. : DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAN DE LA R 2250 EN RDC.....	31

3.1. Niveau Stratégique	31
3.2. Niveau Opérationnel	31
3.3. Niveau de Renforcement de la Coopération Régionale.....	31
3.4. Niveau de Renforcement de la Coopération Internationale	32
CHAPITRE IV : DU MÉCANISMES DE COORDINATION, DE MOBILISATION DES RESSOURCES, DE SUIVI ET ÉVALUATION DU PAN DE LA R 2250 EN RDC	33
4.1. Coordination du Comité de Pilotage National du PAN de la R 2250.....	34
4.1.1. Rôles des Acteurs	35
4.1.1.2. Comité Technique	36
4.2. Coordination du Comité de Pilotage et du Comité Technique Provincial.....	38
4.3. Coordination du Comité de Pilotage et du Comité Technique Local.....	38
4.1.1.1 Comité de pilotage	37
4.4. Stratégies pour la mobilisation de ressources	38
4. 4.1 Objectifs de la mobilisation des ressources.....	38
4.4.2. Etapes pour la mobilisation des ressources	38
4.4.3. Basket Fund	39
4.4.4. Suivi et Evaluation	39
CONCLUSION	41
ANNEXES	41
1. CADRE LOGIQUE DU PLAN D’ACTION NATIONAL DE LA RESOLUTION 2250	42
2.BUDGET DU PLAN D’ACTION NATIONAL DE LA RESOLUTION 2250 DE LA RDC	56
Bibliographie	78

Préface



La République Démocratique du Congo est confrontée dans des conflits de plus de trois décennies. Les jeunes font partie des premières victimes de la radicalisation et des conflits. Leur participation à la prévention et au règlement des différends est donc essentielle à l'instauration d'une paix durable. En tant que dirigeant politique le plus proche des jeunes, J'ai pris, sous mon leadership, la commande avec détermination de réaliser ma vision d'une jeunesse hors toute violence dans mon pays, la République Démocratique du Congo.

Comme Nation, nous devons prendre conscience du danger de l'extrémisme violent des jeunes afin de prévenir, mobiliser et affecter plus de ressources de notre budget national pour la lutte contre la pauvreté, le manque d'emplois en encourageant l'entrepreneuriat des jeunes. Avec l'appui complémentaire que nous recevons de nos partenaires internationaux, nous pourrions être à même de booster la mise en œuvre du Plan d'Action National de la Résolution 2250 de notre territoire national.

La République Démocratique du Congo est située au centre de plusieurs sous-régions africaines, ayant des jeunes filles et jeunes hommes dynamiques. Nous ambitionnons que cette jeunesse joue un rôle important dans la coordination d'échanges d'expériences positives et innovantes, pour l'avancement de l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité en RDC et dans la région Africaine.

J'invite donc les acteurs de tous les secteurs de la vie nationale, sous la coordination du Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale, à mettre en œuvre les stratégies efficaces et efficientes contenues dans ce Plan d'Action National de la Résolution 2250 pour la période allant de 2022 à 2026.

Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO
Président de la République et Chef de l'État.

Avant-Propos



Le Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale a reçu la mission auprès du Gouvernement de la République, le 9 décembre 2021, lors du Lancement officiel du processus d'Elaboration du Plan d'Action National de la Résolution 2250 de l'Agenda, Jeunesse, Paix et Sécurité en RDC, de se conformer aux prescrits du Conseil de Sécurité des Nations Unies, d'élaborer un Plan d'Action National de la Résolution 2250 de la RDC pour encourager la participation, la prévention, la protection, les partenariats et le désengagement et réinsertion des jeunes dans tous les domaines ou les secteurs de la nation.

L'ONU a attiré l'attention du monde sur le fait que plus de 600 millions de jeunes vivent dans des sociétés fragiles et touchées par des conflits.

Etant donné que la population de la République Démocratique du Congo est estimée à 107 millions d'habitants en 2021. On estime à environ 47.458.000, le nombre des personnes âgées de moins de 20 ans soit environ 61% de la population totale.

C'est dans cette optique que le Gouvernement de la RDC à travers le Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale, a développé le présent Plan d'Action National allant de 2022 à 2026, visant de dissuader les jeunes de la violence et de faciliter leur participation significative dans tous les aspects de la paix et de la sécurité.

Au nom du Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence, Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, et du Gouvernement Congolais, je tiens à exprimer ma gratitude aux différents services techniques ainsi qu'aux organisations de la société civile en général, et spécialement aux organisations des jeunes pour leurs implications ayant abouti à l'élaboration de ce Plan d'Action National de la Résolution 2250 en RDC.

Je formule le vœu que toutes les parties ou acteurs clés impliqués aux aspects de la paix et de la sécurité prêteront oreille afin que ce Plan d'Action National de la Résolution 2250 mérite une mise en œuvre efficace et efficiente pour l'édification d'une société toujours ouverte à la Jeunesse.

Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE
Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Remerciements



Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté la résolution sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité le 09 décembre 2015. Celle-ci, pour la première fois de son histoire, est consacrée entièrement sur le rôle des jeunes (hommes et femmes) dans la mise en œuvre de la paix et la lutte contre l'extrémisme violent.

La République Démocratique du Congo (RDC) en proie des violences et des conflits multiformes, reconnaît les contributions positives de la jeunesse de par son poids démographique et son dynamisme qui place cette couche sociale une des catégories la plus importante et qui joue un rôle de premier plan dans l'œuvre de la reconstruction nationale.

Le gouvernement de la RDC entreprend une action nationale pour élaborer le Plan d'Action National de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) de l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité.

Ce Plan d'Action National de la Résolution 2250, s'inscrit dans la continuité du Plan Stratégique de la Politique Nationale de la Jeunesse. Il répond également à la volonté politique du Gouvernement exprimée à travers le Plan National Stratégique de Développement, PNSD en sigle. Cette vision est de faire de la RDC un pays émergent à travers sa jeunesse à l'horizon 2030 qui correspond à l'échéance fixée pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD).

Ce PAN s'appuie d'une part sur les engagements internationaux auxquels le Gouvernement a souscrit et d'autre part sur les priorités nationales à la construction d'une nation pacifique.

Le Gouvernement de la RDC, conscient que la jeunesse, c'est un atout important et un potentiel humain avec lequel le pays doit compter pour son développement, s'est doté du Plan d'Action National de la Résolution 2250 et ceci a permis à la RDC de figurer parmi les pays ayant défini leur vision en matière de la jeunesse.

Au terme de l'élaboration de ce Plan d'Action National, je me fais le devoir d'exprimer mes remerciements au Président de la République et Chef de l'Etat, Son Excellence Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, pour son engagement à œuvrer pour l'amélioration des conditions socio existentielles de la jeunesse.

Aux institutions et personnalités de la République Démocratique du Congo (RDC) ayant contribué et encouragé l'élaboration de ce Plan d'Action National (PAN), notamment le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires coutumières, Son Excellence Monsieur Daniel Asselo Okito Wangoy, Mme Chantal Yelu Mulop, Conseillère Spéciale du Chef de l'État en matière de Jeunesse et Lutte contre les violences faites à la femme et sans oublier, Son Excellence Madame la Ministre du Genre, Famille et Enfant Gisele Ndaya Luseba.

A tous les Cadres des différents Ministères sectoriels, partenaires de la Jeunesse qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que ce Plan d'Action National de la Résolution 2250 soit une réalité aujourd'hui, qu'ils trouvent ici l'expression de la gratitude et la franche collaboration du Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Citoyenneté et Cohésion Nationale.

Nous ne pouvons passer outre l'un des maillons indispensables de la chaîne, les membres du Secrétaire Technique National (STN), qui, avec toutes ses organisations, étaient au four et au moulin pour la réussite et l'appropriation de ce Plan d'Action National de la Résolution 2250.

Nos remerciements s'adressent aussi à toutes les autorités politiques et administratives, aux Forces de Défense et Sécurité : Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), Police Nationale Congolaise (PNC), aux leaders d'opinion, aux organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de la Jeunesse, dont la participation très active à chaque étape du processus, a favorisé la prise en compte de leurs préoccupations. Nous n'oublions pas tous les experts nationaux et internationaux qui ont apporté le leur. Nous voulons aussi remercier, **la Consultante, Madame Annie Matundu Mbambi** qui a supervisé et coordonné le travail d'élaboration de ce Plan d'Action National. Ce travail réalisé en un temps record a permis d'associer toutes les structures nationales impliquées dans la thématique et a largement contribué à une appropriation conséquente.

Nous exprimons notre gratitude à nos partenaires traditionnels dans cette thématique parmi lesquels BCNUDH, FBA, GNWP, ISOKO, MONUSCO, PNUD, UNFPA, pour avoir accompagné financièrement, techniquement et logistiquement le STN dans le développement de ce Plan d'Action National de la Résolution 2250 RDC.

Au vu du champ d'action vaste et les défis immenses à relever, la République Démocratique du Congo lance un appel à ses partenaires de développement pour soutenir la mise en œuvre effective de ce PAN en appuyant le Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Citoyenneté et Cohésion Nationale pour atteindre ses objectifs et les missions lui assignées par le Gouvernement Congolais.

Nous osons croire que tous les acteurs du secteur jeunesse resteront mobilisés et engagés pour une mise en œuvre efficace et efficiente de ce PAN de la R 2250 en vue d'assurer une pleine contribution au développement durable de la Nation.

Enfin, que toutes et tous de loin ou de près ayant contribué comme héros dans l'ombre à l'aboutissement de ce Plan d'Action National de la Résolution 2250 en RDC trouvent ici l'expression de nos sincères remerciements.

Au nom du Gouvernement, nous invitons tous les acteurs clés congolais à s'approprier pleinement des perspectives de ce Plan d'Action National de la Résolution 2250 de la République Démocratique du Congo, qui constitue pour nous une réponse adéquate aux contributions de la jeunesse à la paix.

Dr Yves BUNKULU ZOLA

Ministre de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale



Résumé exécutif

Le Plan d'Action National de la Résolution 2250 1^{ère} génération 2022-2026 est élaboré dans un contexte national en faveur des jeunes, de la paix et de la sécurité pour les aider à renforcer l'action qu'ils déploient en vue de prévenir l'extrémisme violent et de contribuer à la réconciliation et à la consolidation de la paix.

La République Démocratique du Congo voudrait par ce PAN, renforcer les acquis de la réponse nationale en s'attaquant aux facteurs défavorables à l'extrémisme, tels que le manque de débouchés socio-économiques pour les jeunes, la discrimination et la marginalisation. C'est dans ce cadre qu'un processus fortement participatif et inclusif a procédé à l'élaboration de ce PAN de la R 2250

Les conflits en RDC et leurs conséquences restent une source de préoccupation majeure, dans la mesure où ils constituent un défi multidimensionnel au développement économique et humain dans le pays. Il est nécessaire de se pencher sur la question de la jeunesse au plus haut niveau, tant au plan régional que mondial, et d'appuyer le Gouvernement de la RDC dans sa recherche d'une solution aux conflits et dans ses efforts pour remettre le pays sur la voie du développement durable.

L'ONU a attiré l'attention du monde sur le fait que plus de 600 millions de jeunes vivent dans des sociétés fragiles et touchées par des conflits. Les jeunes sont sans doute considérés comme les plus touchés ; soit en tant que victimes, soit en tant qu'auteurs de la myriade de conflits violents dans le monde d'aujourd'hui. Cette interprétation a contribué à les sécuriser en tant que menace croissante pour la paix et la sécurité mondiales.

Le présent Plan d'Action National (PAN) de la Résolution 2250 de la RDC est élaboré pour servir de réflexion, d'échange, d'études, d'analyses et de développement ainsi que des enquêtes menées par la Coalition Jeune, Paix et Sécurité (JPS) à travers les organisations des jeunes dans les 26 provinces de la RDC.

Ce Plan d'Action National de la Résolution 2250 de la RDC comprend quatre (4) chapitres en commençant par le liminaire : le premier chapitre porte sur la méthodologie utilisée tout au long du processus d'élaboration, qui explique le chemin parcouru pour la mise sur pied de ce document stratégique et l'implication de toutes les parties prenantes dans la thématique, le deuxième chapitre présente les axes d'intervention du PAN 2250, 1^{ère} génération 2022-2026, le troisième chapitre parle de la stratégie de mise en œuvre du PAN 2250 et le quatrième chapitre développe, enfin, le mécanisme de planification, de Coordination, de Suivi, de Contrôle et d'Évaluation du PAN de la R 2250.

Ce PAN de la Résolution 2250 en RDC a une durée de quatre ans (2022-2026). La projection de sa mise en œuvre sur terrain, par les activités bien identifiées, avec leurs coûts et moyens clairement établis dans un Cadre Logique, tout étant soutenu par un budget à hauteur de US\$ 19.497.000, avec un plan de décaissement relatif à un chronogramme.

Les annexes : Pour des informations plus détaillées, quelques documents de base sont en annexe, notamment la liste des partenaires et participant-es ayant accompagné le processus d'élaboration du

PAN de la R 2250, 1^{ère} Génération 2022- 2026, le questionnaire sur les axes de la Résolution 2250 qui a servi à la priorisation du cadre logique ainsi que la liste des expertes et des participantes-es aux différentes sessions de validation du PAN de la R 2250

Listes des Acronymes et Abréviations

ADDA	Action for Africa golden development
AJDDH	Action pour la Justice, la Démocratie et les Droits Humains
ANR	Agence National de Renseignements
ASNU	Agence du Système de Nations Unies
BCNUDH	Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CJPS-RDC	Coalition Jeunesse, Paix et Sécurité-RDC
CIRGL	Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
GNWP	Global Network of Women Peacebuilders
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
COPIL	Comité de Pilotage
CPP	Comité de Pilotage Provincial
DDR	Désarmement, Démobilisations et Réintégration
DEP	Direction des Etudes et Planification
FARDC	Forces Armées de la République Démocratique du Congo.
FBA	Académie Folke Bernadotte
FPS	Femmes, Paix et Sécurité
GRIP	Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité
ISOKO	Partners for Peace and Gender equality
JPS	Jeune, Paix et Sécurité
LYREC	League of Youth for the Renaissance of Congo

MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo
ODD	Objectifs de Développement Durables
ONG	Organisation Non-Gouvernemental
PAN	Plan d'Action National
PDDRCS	Programme de Désarmement Démobilisation Relèvement Communautaire Stabilisation
PNC	Police Nationale Congolaise
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVH	Personnes Vivants avec Handicapes
RCSNU	Résolution du Conseil de Sécurité de l'organisation des Nations Unies
RDC	Replier Démocratique du Congo
REC	Représentation des étudiants du Congo
SC	Société Civile
SfCG	Search for Common Ground
SNU	Système des Nations Unies
STN	Secrétariat Technique National
STP	Secrétariat Technique Provincial
TDR	Termes de Reference
U. A	Union Africaine
U.J.C.C	Union des Jeunes Congolais Pour le Changement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
USD	Dollar des États Unies d'Amérique
VBG	Violences basées sur le genre
WILPF/RDC	Women 's International League for Peace and Freedom /Section RDC
YALI-RDC	Young African Leaders Initiative RDC

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo, État membre des Nations Unies, de l'Union Africaine et de plusieurs organisations sous – régionales africaines a connu un conflit armé prolongé dans la région. En dépit de la signature d'un certain nombre d'accords de paix, le pays a connu une crise sécuritaire continue, notamment à l'Est et maintenant, en propagation dans d'autres parties du pays notamment en Ituri. Cette situation a conduit le pays dans une crise multiforme caractérisée par des déplacements massifs des populations à l'interne et à l'extérieur du territoire national, la destruction des infrastructures socio – économiques de base, les violences et autres violations des droits humains.

D'après les statistiques de GRID 2022, la RDC est le 2ème pays avec le plus de déplacements internes par conflit et violence qu'il y a eu en 2021. 2,7 millions de déplacements internes dans les provinces orientales de la RDC (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu) et dans la région du Kasai en 2021, en hausse par rapport aux 2,2 millions enregistrés pour le pays en 2020¹ Ces conflits ont entraîné directement ou indirectement un cout élevé, en termes de vie humaines, de pauvreté généralisée, de famine, de maladies, d'absence d'infrastructures adéquates et des réfugiés sur une grande échelle qu'ainsi qu'un taux de prévalence élevé de violences sexuelles et sexistes dans la population civile, en particulier chez les femmes et les enfants.

L'activisme des jeunes dans les conflits violents est devenu un facteur renforçant la manifestation et la recrudescence des conflits dans certains territoires et villes dans l'Est de la RDC.²

Pour s'occuper des jeunes, il faut bien comprendre la jeunesse dont il est question.

La définition du Concept « **Jeunesse** » ne fait pas l'unanimité mais il doit être perçu au double point de vue biologique et psychologique.

Il n'existe pas de définition universellement admise du terme jeunesse d'un point de vue chronologique. Dans sa résolution 2250 (2015), le Conseil de sécurité note que ce terme s'entend de toute personne âgée de 18 à 29 ans, mais l'élément âge varie sensiblement selon les gouvernements, les organisations régionales et les entités des Nations Unies.³

¹ Global Report on Internal Displacement 2022 (GRID 2022)

² Projet Jeunesse Engage pour la Paix : <https://apcasbl.org> projet-jeunesse-engage-pour-la-paix

³ A/72/761-S/2018/86 Assemblée générale Conseil de sécurité, Consolidation et pérennisation de la paix, Soixante-treizième année <https://www.youth4peace.info>

⁴ <https://www.peaceau.org/uploads/une-etude-sur-le-role-et-les-contributions-des-jeunes-a-la-paix-et-la-securite-en-afrique-17-sept-2020.pdf>

La jeunesse se réfère à la période de transition entre l'enfance et l'âge adulte. À des fins statistiques, l'Organisation des Nations Unies définit les « jeunes » comme étant les personnes dont l'âge est compris entre 15 et 24 ans, sans préjudice des autres définitions⁴

La population mondiale de jeunes entre 15 et 24 ans représente environ 1,8 milliard, soit environ 19% de la population mondiale. Les projections actuelles indiquent que la population de l'Afrique, à tout le moins, doubler, passant de 1,2 milliard en 2015 à 3 milliards d'ici la fin de l'Agenda 2063 de l'UA⁵.

L'absence d'uniformité dans la définition ou la compréhension de ce qu'est la « jeunesse » doit être située au croisement de multiples relatives à l'âge, vu sous l'angle biologique ou chronologique.

Invariablement, les notions de jeunesse en Afrique ne peuvent que finir par être déformées et décriées étant donné les façons particulières dont elles se croisent avec des variables telles que la culture, la tradition, la classe, l'ethnicité, le sexe et la race, qui ont toutes des implications pour imaginer et étiqueter la jeunesse Africaine.

La Résolution 2250, cependant, entend par « jeunesse » la catégorie des personnes âgées de 18 à 29 ans, tout en tenant compte des variations nationales et internationales. En effet, certains pays vont en dessous de 15 ans tandis que d'autres au-delà de 30 ans.

Toutefois, la jeunesse, en RDC est entendue comme l'ensemble des personnes, des deux sexes, âgées de 15 à 35 ans.

En RDC **la population est jeune** et rajeunissante avec plus de 68% des personnes âgées de moins de 25 ans, dont la majorité vit en milieu rural (plus de 60%).⁶ Toutefois, la jeunesse, en RDC est entendue comme l'ensemble des personnes, des deux sexes, âgées de 15 à 35 ans.

La jeunesse visée par la présente Politique ne forme pas une population homogène mais plurielle en fonction de l'âge, du sexe, de la résidence, de la scolarisation, de l'état de santé et du statut matrimonial⁷.

Ainsi, le présent PAN de la R2250 en faveur de la jeunesse en République Démocratique du Congo vise la catégorie sociale définie comme « Jeunesse » ; c'est-à-dire de 15 à 35 ans.⁸

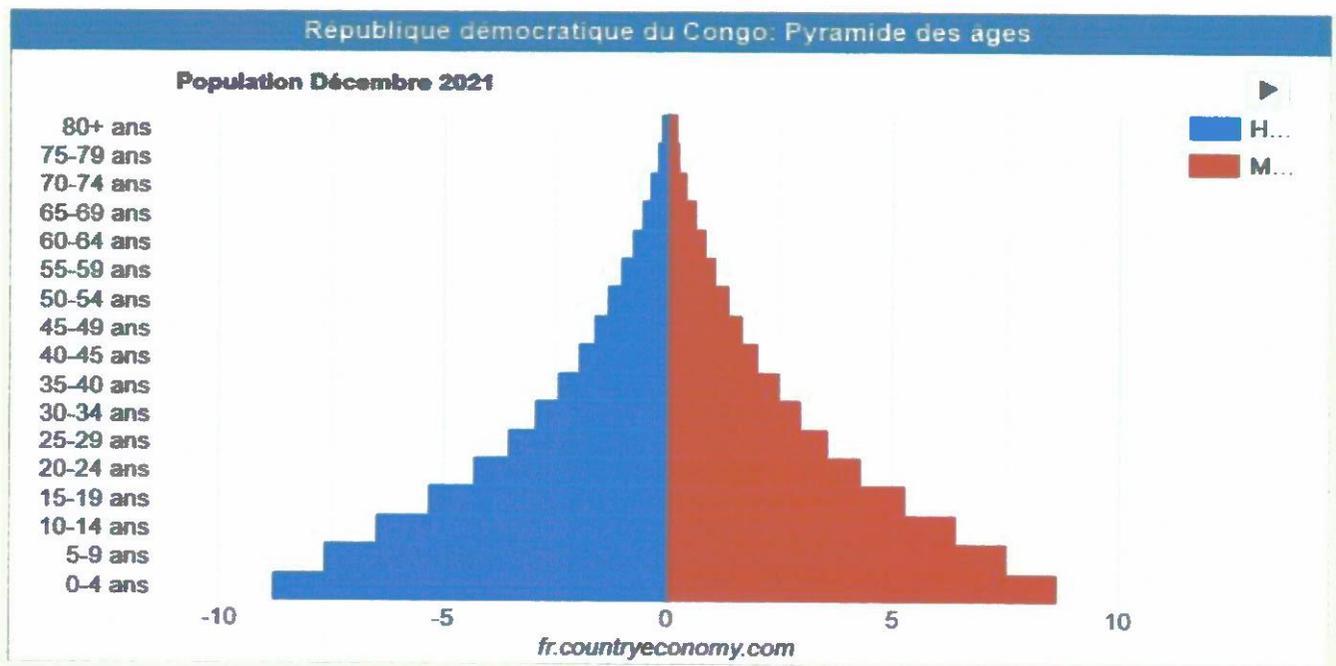
⁴ Par les jeunes, avec les jeunes, pour les jeunes – UNESCO, <https://fr.unesco.org/youth>

⁵ <https://www.peaceau.org/uploads/une-etude-sur-le-role-et-les-contributions-des-jeunes-a-la-paix-et-la-securite-en-afrique-17-sept-2020.pdf>

⁶ <https://www.youthpolicy.org/national/Congo-Kinshasa>

⁷ <https://www.populationpyramid.net/democratic-republic-of-the-congo/2020/>

⁸ Politique Nationale de la jeunesse



Source: fr.countryeconomy.com, 2021

Source: <https://www.populationpyramid.net/democratic-republic-of-the-congo/2020/>

0.1. Contexte

Le 9 décembre 2015, lors de sa 7573e réunion, le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) sous la direction de la Jordanie a adopté à l'unanimité la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la "Jeunesse. Paix et sécurité". Avant cette résolution, il n'y avait pas d'autre traitant, de façon exhaustive, de l'intérêt des jeunes pour la paix et la sécurité.

Avant cette résolution, il n'y en avait pas d'autre traitant, de façon exhaustive, de l'intérêt des jeunes pour la paix et la sécurité.

Cette résolution représente donc le premier effort formel de l'Organisation des Nations Unies en la matière.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a annoncé la résolution 2250, qui a été le premier cadre politique international à reconnaître le rôle des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix en 2015.

En 2018, **la Résolution 2419⁹** du Conseil de sécurité des Nations Unies appelait à l'inclusion pleine et entière des jeunes dans la négociation et la mise en œuvre des accords de paix, ainsi qu'à une plus grande participation des jeunes à la prise de décisions.

En 2020, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté **la Résolution 2535¹⁰**, qui mentionne pour la première fois la mise en œuvre des mesures prévues du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

La Résolution 2250 est très importante parce que les dirigeants mondiaux ont découvert qu'ils ne peuvent pas construire une paix durable sans la participation des jeunes, la protection de leur vie, leur engagement significatif et leur autonomisation sur les questions de paix et de sécurité.

Plutôt que de considérer les jeunes d'un point de vue déficitaire comme des fauteurs de troubles, cette résolution reconnaît les jeunes comme des co-créateurs, donnant reconnaissance et légitimité aux travaux accomplis par les jeunes aux niveaux local, étatique et national pour construire une paix durable.

Sept (7) ans après son adoption, cette résolution, restée toujours d'actualité, souligne qu'il existe encore des problèmes de méfiance croissante des jeunes générations envers les anciennes institutions politiques et attire l'attention sur l'exclusion des jeunes de la vie politique, civique et économique.

À ce jour, un seul État membre de l'Union Africaine (Nigeria) a élaboré un Plan d'Action National qui pourra mettre la mise en œuvre de la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans ce pays d'Afrique.¹¹ La RDC est le 2ème Pays Africains à le faire.

En faisant le lien avec la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptée en octobre 2000, le programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, la Résolution 2250 s'inspire largement du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité et d'autres résolutions qui ont suivi à savoir, notamment, les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2010), 1960 (2011), 2106 (2013), 2122 (2013) et 2242 (2015).

Les Résolutions 2250 et 1325 ont en commun l'articulation autour des mêmes engagements en faveur de la prévention, de la participation et de la protection. La particularité de la Résolution 2250 est d'insister davantage sur le partenariat, le désengagement et réintégration.

⁹Résolution 2419 (2018) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8277e séance, le 6 juin 2018

¹⁰ Résolution 2535 (2020) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8748e séance, le 14 juillet 2020

¹¹ Nigeria National Action Plan on UNSCR 2250 <https://bbforpeace.org/ypslibrary/wp-content/uploads/2021/11/YPS-NAP-RS.pdf>

Les deux programmes sont donc fondamentalement liés. En effet, le programme relatif à l'agenda *Jeunesse, Paix et Sécurité* ouvre de nouvelles perspectives de s'intéresser au rôle déterminant que peuvent jouer les jeunes dans la prévention des conflits violents et la subséquente pérennisation de la paix. Par conséquent, l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1325 peut éclairer celle de la résolution 2250. Ainsi, les observations sur le rôle et les accomplissements de la mobilisation féminine peuvent utilement aider les organisations de jeunes dans la consolidation de la paix et la sécurité.

Les deux résolutions ont en commun de s'articuler autour des mêmes engagements en faveur de la participation, de la prévention, et de la protection. La résolution 2250 insiste encore davantage sur la place centrale de l'inclusion dans les questions de paix et de sécurité en mettant l'accent sur la contribution essentielle des acteurs de la société civile et en encourageant la participation des parties traditionnellement exclues telles que les femmes et les jeunes. Les deux programmes sont donc fondamentalement liés. Le programme pour les jeunes, la paix et la sécurité ouvre de nouvelles possibilités de s'intéresser au rôle déterminant que jouent les jeunes dans la prévention des conflits violents et la pérennisation de la paix.

Collectivement, ces résolutions et recommandations exhortent les Etats membres ainsi que toutes les parties prenantes pertinentes à être, non seulement, conscients du fait que les jeunes filles et les jeunes garçons sont aussi des victimes lors des conflits, à prévoir leur protection, mais également, à voir en elles, en eux, des intervenantes à qui donner des moyens, pour participer à la création d'une paix et d'une sécurité plus durables pour tous. C'est dans cette optique que les Objectifs de Développement Durables, adoptés en 2015, dans son ODD 16 met l'accent sur les enjeux de paix, de sécurité et de justice dans le sens de considérer les droits humains comme un facteur de développement durable à part entière.

Diagramme 1 : Connaissance de la R 2250

Valeur	Frequency	Pourcentage
Oui	1277	53.77
Non	1098	46.23



Source : Rapport de la Campagne de vulgarisation de la R2250 et de collecte des données en vue du Plan d'Action National -PAN 2250- Coalition Congolaise, Jeunesse, Paix et Sécurité « CJPS RDC » Mai – Juillet 2022

- Selon le rapport de collecte de données, sur la question de la connaissance de la R 2250 auprès des jeunes, les chiffres parlent. Les résultats présentés montrent combien la R 2250 semble être méconnue par la majorité des jeunes et pourtant bénéficiaires directs de cet outil

d'importance capitale. Les insuffisances de collecte et de saisie ne remettent pas en cause la fiabilité des données obtenues lors de la campagne de vulgarisation et de collecte des données de la R 2250. Les statistiques descriptives issues des données collectées, saisies et nettoyées et compilées présagent d'une bonne qualité de l'ensemble du travail d'enquête. Une analyse approfondie de ces données a permis de certifier cette qualité.

0.1.1. Du point de vue socioéconomique

Des nombreux jeunes Congolais se retrouvent au chômage après leurs études universitaires. Et pourtant, des nombreux jeunes se retrouvent au chômage après leurs études universitaires. L'article 36 de la constitution¹² stipule que le travail est un droit et un devoir sacré pour chaque citoyen.

L'effet multiplicateur de l'aggravation de la crise économique est le nombre croissant et la prévalence des conflits qui pèsent lourdement sur la population congolaise. En même temps que les conflits limitent les opportunités disponibles pour les jeunes, ils créent également de nouveaux risques qui aggravent la vulnérabilité des jeunes car ils voient ce qui les attend en termes sombres. Il sied de souligner qu'à la suite de l'avènement de la crise sanitaire mondiale causée par la pandémie de la Covid-19, l'économie congolaise est affectée à l'instar d'autres pays de la planète et des mesures conjoncturelles sont en train d'être prises progressivement pour juguler les méfaits de ladite crise et permettre aux entreprises de se maintenir. Dans un pays où plus de la moitié de la population est jeune, il y a bien des raisons de s'inquiéter du cumul du taux de chômage chez les jeunes. « Si rien n'est fait en faveur de l'emploi de ces jeunes, on risque d'assister à une catastrophe, car ces jeunes constituent une bombe à retardement ». Le plus grand paradoxe est que la main d'œuvre congolaise est constituée essentiellement des jeunes dont l'âge varie entre 18 et 30 ans. C'est cette tranche d'âge qui se retrouve, en majorité, sans emploi¹³.

Pour riposter à ce fléau, la RDC et les autres pays de la région ont résolu, entre autres, de créer un environnement favorable aux investissements et au développement socio-économique ; de faciliter le développement des infrastructures, en vue d'accélérer les opportunités d'emplois décents et la croissance inclusive.¹⁴

¹² Constitution of Republic Democratic of Congo 2006 reviewed in Mars 2011;
<http://www.presidentrdc.cd/constitution.htm>

¹³ Le poids du chômage chez les jeunes - Business et Finances

¹⁴ Chômage, jeunes hommes (% de la population active masculine de 15 à 24 ans) (estimation modélisée OIT) - Congo, Dem. Rep., Congo, Rep.

Economique Données tirées des Perspectives économiques régionales de l'Afrique du FMI (2018).
Extrait de <https://www.imf.org/external/datamapper/datasets/AFRREO/> (3 juin 2019)

0.1.2. Du point de vue Sécuritaire.

La RDC fait toujours face à de nombreux obstacles en ce qui concerne les initiatives de consolidation de la paix. Les adolescents et les jeunes ont été la principale victime des conflits armés que la RDC a connus ces dix dernières années. Plusieurs jeunes et adolescents ont été de gré ou de force enrôlés dans les groupes armés.

Des milliers d'autres ont été traumatisés du fait des violences et des viols qu'ils ont subi ou qu'ont subi leurs parents en leur présence. Le phénomène de l'esclavage sexuel affecte singulièrement les jeunes filles et les femmes. On observe également plus loin, surtout dans la partie Est, des mouvements de soulèvement et des agitations des jeunes qui se disent prêts à se prendre en charge si pas prêts à accompagner les Forces Armées de la RDC dans leur mission de combattre les ennemis de la RDC... une idée qui semble ne pas avoir un appui moral et un encadrement des responsables gouvernementaux. On assiste dans la même partie du pays à un phénomène de découragement de certains jeunes volontaires rendus depuis les groupes armés pour rejoindre les FARDC mais dont les ambitions semblent être freinées par la lenteur dans la mise en œuvre du PDDRCS.

Consciente du besoin de sortir de ce cercle infernal des conflits, la RDC par son Gouvernement, s'est résolu, d'une part, à promouvoir la culture du dialogue au niveau national et régional, d'autre part à honorer ses engagements nationaux, régionaux et internationaux du domaine de paix et sécurité.

0.1.3. Du point de vue Politique.

Dans le domaine politique, une grande partie de l'histoire de la RDC après l'indépendance est rythmée par des cycles d'instabilité politique et de violence principalement liés à la succession et au transfert de pouvoir, à des conflits armés et sécessionnistes prolongés. La détérioration de la situation en matière de sécurité ne fait pas qu'aggraver les anciennes menaces à la sécurité, mais aussi en faire apparaître de nouvelles liées aux délits transnationaux organisés tels que le trafic d'armes et de drogues, le terrorisme.

Plus récemment, la détérioration des conditions de sécurité, principalement due à des acteurs économiques, sociaux et de gouvernance, exacerbe les nouvelles menaces à la sécurité liées à l'extrémisme violent, au terrorisme, ainsi que le trafic d'êtres humains.

Pour ces jeunes leaders, le problème va donc au-delà de la représentativité des jeunes dans les institutions, mais de la place de la jeunesse dans les orientations des politiques publiques. Les activités sociales des jeunes constituent une opportunité indéniable pour promouvoir l'éducation et la mobilisation politiques.

Ce n'est pas seulement leur nombre qui compte, les décideurs devraient s'inquiéter beaucoup plus de la façon dont l'interdiction d'accès à une myriade d'opportunités les pousse davantage en marge de la société ; à ce point de basculement où ils se retrouvent avec peu ou pas d'autre option que de s'engager dans des activités qui minent la société et l'État.

0.2. Justification

En 2021, le processus d'élaboration du PAN de la R 2250, de la 1^{ère} génération 2022-2026, est lancé en ayant comme objectif principal, d'améliorer la résilience des jeunes face aux effets des conflits armés. Il s'agit de poser un pas décisif vers une formulation de lignes politiques et d'actions pour le renforcement du pouvoir de la jeunesse dans le pays.

Le Plan d'Action National de la Résolution 2250 de la 1^{ère} génération 2022 de 2026, est le fruit de la volonté et la détermination du Gouvernement congolais dans le domaine de la lutte contre la prévention de l'extrémisme violent en République Démocratique du Congo. C'est le résultat d'un long processus de réflexions et d'échanges, d'études, d'analyses et de développement mené par le Secrétariat Technique National et ses partenaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la RDC.

0.2.1. Cadre Institutionnel

Conformément aux prescrits de la Constitution de la RDC, la Politique Nationale de la Jeunesse est exécutée, selon un modèle décentralisé, sous la responsabilité des autorités compétentes locales, provinciales et nationales avec la participation des organisations non gouvernementales, y compris les organisations de jeunesse.

Tous les ministères sont impliqués, principalement les Ministères ayant dans leurs attributions la Jeunesse et les Sports, la Santé, l'Éducation, l'Emploi, l'Intérieur, les Affaires Sociales, le Genre, Famille et Enfant, l'Environnement, la Culture et Arts, le Développement Rural et les Médias. Ces Ministères assumeront leurs responsabilités selon l'étendue des pouvoirs reconnus aux niveaux central, provincial et local par la constitution du Pays.¹⁵

0.2.2. Cadre Normatif International

Le cadre légal portant participation de la jeunesse dans la gestion publique, au développement national, local, à la paix et à la sécurité fait penser aux différents textes juridiques et qui méritent d'être évoquées à ce titre.

¹⁵ Constitution de la République Démocratique du Congo, Mars 2011, <http://www.presidentrdc.cd/constitution.html>

Il sied de rappeler que la RDC a ratifié plusieurs instruments internationaux et régionaux qui garantissent les droits humains en général et ceux de la jeunesse en particulier.

Il s'agit des conventions internationales auxquelles la RDC a souscrit en qualité de signataire de la Charte des Nations, notamment.

Ainsi, le présent PAN de la R 2250 en faveur de la jeunesse en République Démocratique du Congo vise la catégorie sociale définie comme « Jeunesse » ; c'est-à-dire de 15 à 35 ¹⁶ans et prend en compte les recommandations et pertinentes dispositions issues de :

- La Conférence Internationale Pour la Population et le Développement de 1994 ;
- Le programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et delà ;
- Le plan d'action des jeunes et la déclaration sur les politiques et le programme de jeunesse, Braga 1998 ;
- La déclaration et les objectifs du millénaire pour le développement ;
- La déclaration issue de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (2001) ;
- La stratégie de Dakar pour le renforcement des capacités d'actions des jeunes ;
- Le programme national de santé des adolescents et jeunes ;
- L'atelier pédagogique sur les stratégies de réduction de la pauvreté urbaine en milieu des jeunes (2003) ;
- Les recommandations du rapport mondial sur la jeunesse 2005 ;
- La Charte Africaine de la Jeunesse adoptée le 2 Juillet 2006 ;
- Le Cadre continental Africain sur l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité ;
- Les recommandations du Colloque National des Jeunes sur la cohabitation pacifique durant le processus électoral en République Démocratique du Congo (Kinshasa, Mai 2005) ; et
- Les recommandations de l'Atelier National sur la participation citoyenne de la Jeunesse en RDC (Kinshasa, Juillet 2008
- La Politique Nationale de la Jeunesse, RDC, Aout. 2009.

Ces instruments juridiques de promotion des Droits de la Jeunesse existants et met l'accent sur l'importance de la jeunesse dans la participation, la gestion et le règlement des conflits.

⁵ Voir, ONU, Autonomisation des jeunes, Bureau du Conseiller spécial des Nations Unies pour l'Afrique (OSAA), New York. Extraï [https : /www.un.org/en/Africa/osaa/peace/.youth.shtml](https://www.un.org/en/Africa/osaa/peace/youth.shtml) (22 octobre 2019)

¹⁶ <https://demographicdividend.org/democratic-republic-of-the-congo/>

0.3. Objectifs et Résultats attendus

0.3.1. Objectif général

D'une manière générale, ce Plan d'Action National de l'agenda Jeunesse, Paix et Sécurité vise à : Explorer les piliers de la Résolution 2250 afin de favoriser l'implication pleine et effective des jeunes de la RDC dans toutes les actions de prévention, de gestion de conflits et de résilience économique.

0.3.2. Objectifs spécifiques.

Le Plan d'Action National vise à :

- Explorer les piliers de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui peuvent être appliqués en RDC ;
- Prévenir l'extrémisme violent et réduire le banditisme grandissant ;
- Lancer un appel aux jeunes à jouer pleinement leur rôle dans l'appropriation de ladite résolution ;
- Mettre en place un Comité de pilotage de la RDC sur l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité
- Identifier les rôles que devront assumer les acteurs concernés tels que les ministères, au niveau national et provincial ainsi que les organisations de la société civile (OSC) et les entreprises privées, qui s'occupent de la paix, de la sécurité ;
- Mettre en exergue l'engagement et la responsabilité de la RDC à mettre en œuvre les différents piliers de la Résolution 2250 en faveur des jeunes dans les efforts de maintien et de consolidation de la paix.

0.3.3. Résultats attendus.

- Un Plan d'Action National sur l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité adapté au contexte de la RDC est produit ;
- Les composantes de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et la manière dont elles peuvent être appliquées sont explorées ;
- Un Comité de pilotage de la RDC sur l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité est mise en place ;
- Les ministères, les provinces ainsi que les organisations de la société civile (OSC) et les entreprises privées jouent leur partition dans la mise en œuvre de la résolution 2250
- Le PAN R 2250 est vulgarisé.

CHAPITRE I : MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PAN DE LA R 2250.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la Résolution 2250, le Conseil de Sécurité a exhorté tous les États membres à élaborer et mettre en œuvre des Plans d'Action Nationaux avec des indicateurs précis.

La jeunesse congolaise s'est impliquée aussi bien avant dans les activités de la sensibilisation et la vulgarisation et les programmes selon les axes bien déterminés dans la Résolution 2250 avant même le processus l'élaboration du PAN de la R 2250.

La réalisation de ce PAN de la R 2250 suppose un intérêt et une contribution de toutes les composantes nationales et des partenaires au développement dont la mobilisation représente une condition sine qua non de sa mise en œuvre.

C'est dans ce contexte particulier que la République Démocratique du Congo reconnaissant les contributions positives des jeunes à la promotion et au maintien de la paix et de la sécurité, entreprend une action nationale pour élaborer le Plan d'Action National de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU 2250) sur la Jeunesse, la Paix et la Sécurité.

L'élaboration de ce PAN R 2250 s'est faite de manière ascendante (de la base au sommet) et selon une démarche participative. Ainsi, chacun des niveaux local, provincial et national identifie les actions qu'il va mener, en se référant à la Résolution 2250 et en prenant en compte le contexte dans lequel les interventions vont se réaliser.

Un atelier de formation introductive - Jeunesse, Paix et Sécurité a été organisé à Kinshasa, du 13 au 15 Juin 2022 par Académie Folke Bernadotte (FBA). L'atelier a regroupé tous les Experts des services compétents du Gouvernement Congolais, la Société Civile ainsi que les partenaires internationaux.

L'élaboration du présent PAN de la R 2250 suit une méthodologie et un processus dont les principales articulations sont les suivantes :

1.1. Rédaction du document

Une Consultante avait été recrutée et a procédé à l'élaboration du PAN de la R 2250 en collaboration avec le Secrétariat Technique National de la Résolution 2250.

1.2. Processus d'élaboration du PAN de la R 2250

Pour obtenir davantage d'informations et des données pour la planification des prochaines activités de ce Plan d'Action National de la R 2250 , le Secrétariat Technique National de la Résolution 2250 a mis à profit la Coalition Congolaise Jeunesse, Paix et Sécurité, (CJPS-RDC) avec l'appui du

gouvernement à travers le Ministère National de la Jeunesse, Initiation à Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale et des partenaires pour des missions de consultations au niveau local, provincial et national. Pour ce faire, une campagne de vulgarisation de la Résolution 2250 et de collecte des données a couvert la période du 05 Mai au 30 Juin 2022, couvrant les 26 provinces de la RDC.

1.3. Collecte des informations

La rédaction du Plan d'Action National de la Résolution 2250 a utilisé la méthode **participative**. Cette élaboration du PAN R 2250 s'est essentiellement faite par le biais d'une vaste analyse documentaire des principaux documents pertinents ayant fait l'objet d'une recherche effectuée par la consultante, en collaboration les membres du Secrétariat Technique National de la Résolution 2250. Les documents examinés ont été obtenus via divers sites Website. Ils comprennent les plans d'action nationaux du Nigeria et de la Finlande. D'autres documents sur les politiques, études, analyses, programmes et recherches entrepris par la société civile dans la région et au-delà ont également été consultés, en particulier ceux d'institutions et d'organisations régionales / internationales telles que l'Union Africaine (U.A.) et ses organes apparentés ainsi que quelques articles sur la promotion de la jeunesse ont également été consultés.

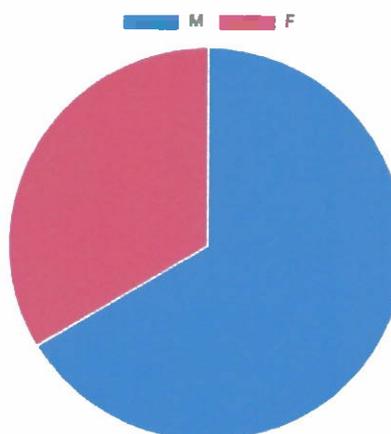
Les critères de choix des documents étaient leur pertinence par rapport aux problèmes de la Jeunesse, Paix et Sécurité. Il était crucial d'éviter de reproduire ce que le PAN de la R 2250 cherchait précisément à combattre, à savoir l'exclusion des jeunes.

Les jeunes (hommes et femmes) étaient inclus-es et engagé-es dans le processus. Les jeunes ont travaillé en binôme en combinant la campagne de vulgarisation de la Résolution 2250 et la collecte des données. Les jeunes âgés de 15 à 35 ans comprenant : Au moins **50.000** jeunes congolais et congolaises étaient touchés par la campagne et au moins **2.374** jeunes ont répondu aux questions du formulaire

- ❖ Jeunes Vivants avec Handicap;
- ❖ Jeunes atteint-es d'Albinisme;
- ❖ Jeunes Etudiant-es;
- ❖ Jeunes des Partis politiques;
- ❖ Jeunes Défavorisé-es;
- ❖ Jeunes des Confessions Religieuses;
- ❖ Jeunes vivants dans des Camps des Déplacés et Militaires
- ❖ Différents mouvements associatifs et organisations des jeunes membres de la Société Civile

Diagramme 2 : Collecte des données par Sexe

Valeur	Fréquence	Pourcentage
M	1696	66.33
F	861	33.67



Source : Rapport de la Campagne de vulgarisation de la R 2250 et de collecte des données en vue du Plan d'Action National -PAN 2250- Coalition Congolaise, Jeunesse, Paix et Sécurité « CJPS RDC » Mai – Juillet 2022

- Les jeunes (hommes et femmes) âgés de 15 à 35 ans ont contribué à la collecte de données. Le diagramme ci-dessus montre la fréquence et le pourcentage des jeunes hommes et jeunes femmes qui ont participé à la collecte des données.

1.4. Technique de diffusion

Des réunions de travail ont été organisées avec les membres des Comités provinciaux de la Coalition, Jeunesse et Sécurité afin d'asseoir les stratégies pour rencontrer les différents cibles de l'enquête. Ces réunions ont permis de communiquer les moyens matériels et techniques de diffusion du questionnaire/formulaire d'enquête.

Pour atteindre les groupes cibles, tant dans la capitale Kinshasa que dans les provinces, des réunions rencontres ont été organisées comme suit :

- Aux sièges des partis politiques pour permettre aux jeunes des partis politiques d'être sensibilisés sur la R 2250 et de remplir le formulaire ;
- Dans les campus et sites universitaires pour les étudiant-es ;
- Au sein des églises pour les jeunes des confessions religieuses ;
- Aux sièges des associations pour des jeunes des mouvements associatifs ;
- Dans les camps des militaires pour les enfants majeurs des soldats ;
- Les rencontres avec d'autres catégories (jeunes vivant avec handicap, jeunes atteints d'albinisme), les rencontres ont été organisées au cas par cas et de manière ponctuelle.

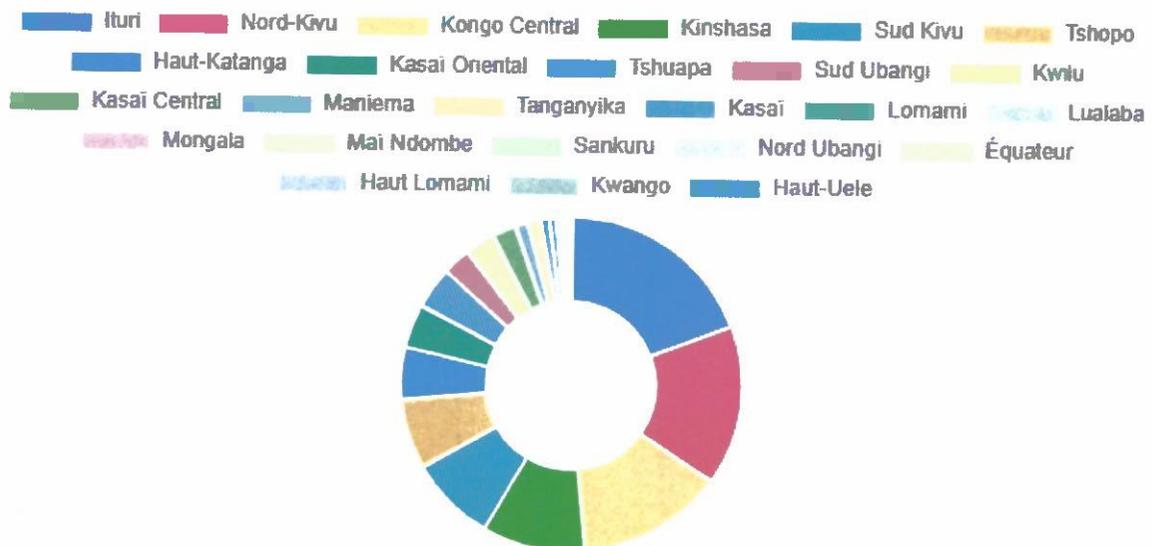
1.5. Techniques de collecte des données

Un questionnaire d'enquête constitué de questions fermées et de questions ouvertes a servi pour la collecte des données. (Se référer annexe 3)

Quatre moyens de collecte des données ont été établis :

- La collecte des données sur les formulaires imprimés sur papier et distribués aux enquêtés ;
- Collecte des données par SMS via U-Report par envoi de la R 2250 au 101 ;
- Par chatbot (WhatsApp) 0895900011 ;
- En ligne par l'application KoboCollect.

Diagramme 3 : Provinces ayant collectées les données



Source : Rapport de la Campagne de vulgarisation de la R2250 et de collecte des données en vue du Plan d'Action National PAN 2250- Coalition Congolaise, Jeunesse, Paix et Sécurité « CJPS RDC » Mai – Juillet 2022-

- Le processus d'élaboration du PAN de la R 2250 étant inclusif, 25 provinces sur 26 de la RDC ont participé dans la collecte de données à l'exception de la province de Bas-Uele du au problème de communication.

1.6. Encodage des données

L'encodage s'est fait exclusivement par le logiciel KoboCollect qui a permis de centraliser et consolider les données complétées en ligne.

Les informations obtenues durant la collecte des données sur terrain en collaboration avec la CJPS-RDC ont permis de mettre en place une base des données initiales aux fins de faciliter les projections ainsi que les activités inclues dans le présent PAN de la R 2250.

Les insuffisances de collecte et de saisie ne remettent pas en cause la fiabilité des données obtenues lors de la campagne de vulgarisation et de collecte des données de la R 2250. Les statistiques descriptives issues des données collectées, saisies et nettoyées et compilées présagent d'une bonne qualité de l'ensemble du travail d'enquête. Une analyse approfondie de ces données a permis de certifier cette qualité

CHAPITRE II : AXES D'INTERVENTION DU PLAN D'ACTION NATIONAL 1^{ère} GENERATION EN RDC

Le Plan d'Action National de la Résolution 2250, est un outil nécessaire pour fournir un appui aux différentes parties concernées travaillant en général dans le domaine de la jeunesse, paix et sécurité et en particulier lors des discussions et autres engagements avec le gouvernement dans les initiatives d'accroître la représentation de la jeunesse congolaise dans la prise de décision à tous les niveaux, afin de faire face à la menace que représente la montée de la radicalisation chez les jeunes pour la stabilité et le développement.

La résolution 2250 du Conseil de Sécurité a axé cette démarche autour de cinq piliers : La participation, la protection, la prévention, les partenariats et le désengagement et la réinsertion.

Tous les États Membres des Nations Unies ont été mandatés pour mettre en œuvre et domestiquer son contenu aux niveaux local, provincial et national.

Les vingt-deux articles de la Résolution 2250 ont ouvert une porte d'opportunités, très attendue, à la jeunesse qui ont montré de temps en temps qu'ils et elles apportent une amélioration qualitative dans la structuration de la paix et dans l'architecture post conflits dans la mesure où cette résolution en appelle aux jeunes d'apporter une contribution importante et constructive au maintien et à la promotion de la paix et de la sécurité.¹⁷ Chaque axe d'intervention prioritaire indique les objectifs de la résolution 2250, de l'Agenda 2063 de l'U.A. et les ODD auxquels il est lié, les activités et les résultats prévus avec leurs acteurs d'intervention ainsi que les indicateurs clés pour mesurer le changement (résultat).¹⁸

Signalons que les indicateurs du présent PAN de la R 2250, sont tirés des objectifs globaux de la résolution 2250 adaptés au contexte de la RDC. Ces indicateurs décrivent le cadre dans lequel il faut entreprendre les activités jugées nécessaires pour la réalisation des objectifs de la résolution.

2.1. Axes Stratégiques du PAN de la R 2250

Diagramme 4 : Utilisation des axes de la R 2250 par Pilier

Pilier	Fréquence	Pourcentage
Participation	1537	60.11
Protection	1113	43.53

¹⁷ Résolution 2250 (2015) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7573e séance, le 9 décembre 2015

¹⁸ Rapport de la Campagne de vulgarisation de la R2250 et de collecte des données en vue du Plan d'Action National - PAN 2250- Coalition Congolaise, Jeunesse, Paix et Sécurité « CJPS RDC » - Mai – Juillet 2022

Prévention	839	32.81
Partenariat	516	20.18
Désengagement et Réinsertion	309	12.08

■ Participation ■ Protection ■ Prévention ■ Partenariat ■ Désengagement et Réins

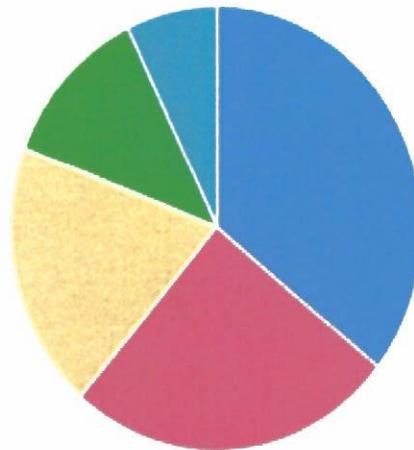
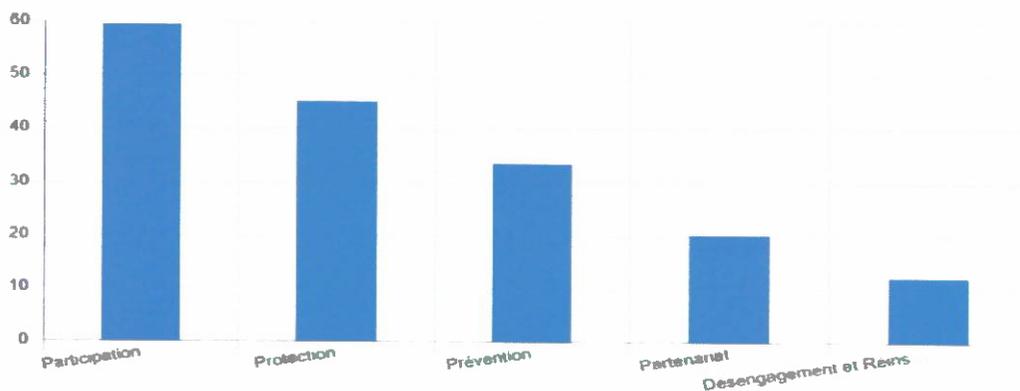


Tableau 2 : Priorisation par Pilier

Axe/pilier	Fréquence	Pourcentage
Participation	1410	59.37
Protection	1068	44.97
Prévention	797	33.56
Partenariat	481	20.25
Désengagement et Reinsertion	291	12.25

Source : Rapport de la Campagne de vulgarisation de la R2250 et de collecte des données en vue du Plan d'Action National -PAN 2250- Coalition Congolaise, Jeunesse, Paix et Sécurité « CJPS RDC » - Mai – Juillet 2022



- La collecte de données sur les axes de la Résolution 2250 s'est focalisée sur le pilier participation. Pour les jeunes répondant à la priorisation des axes, le pilier participation vise à faire participer et à impliquer les jeunes dans les actions de pacification pour résoudre les conflits, les protéger contre toute forme de manipulation, ainsi prévenir leur avenir contre toute sorte de tentative d'implication dans les actions de non-paix.

Ce PAN garantit que les programmes du gouvernement et des parties prenantes répondent aux besoins immédiats et à long terme des jeunes dans tous les piliers de la Résolution 2250 - Participation, Protection, Prévention, Partenariat, désengagement et réintégration. Il est important d'adapter ces piliers car ils sont pertinents dans le contexte de la RDC.

2.2.1. Axe d'intervention 1 : Participation

La participation politique désigne l'ensemble d'activités d'ordre politique que peuvent avoir les individus au sein d'une société. Idéalement, elle renvoie à l'exercice d'une citoyenneté dynamique et réfléchie, même si une infime partie seulement se mobilise activement pour cet exercice. La participation politique est aussi l'ensemble des activités, individuelles ou collectives, susceptibles de donner aux gouvernés l'occasion d'avoir une influence sur le fonctionnement du système politique¹⁹

Dans le cas de la RDC, les actions menées dans le domaine de la participation politique visaient l'amélioration sensible du taux des jeunes hommes et femmes dans les instances de prise des décisions, en mettant un accent sur la jeunesse.

L'importance d'impliquer les jeunes hommes et les jeunes femmes dans la formation d'une paix durable a été reconnue par l'adoption de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies en décembre 2015. Ce cadre politique mondial a mis en lumière le lien entre la jeunesse, la paix et la sécurité

¹⁹. Philippe Braud. www.le-politiste.com/2011/10/la-participation-politique

Encadré No 1 : Participation

Nous devons investir dans le talent des jeunes en matière de médiation et impliquer des jeunes d'origines diverses dans les processus de paix si nous voulons parvenir à une paix durable.

#ActOn2250 #Yes4YPS

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies demande aux gouvernements d'accroître la participation des jeunes à la prise de décision aux niveaux local, étatique et national. Il a pour objectif d'assurer l'intégration et la participation effective des jeunes femmes et hommes dans la prise des décisions ainsi que la prise en compte de leurs intérêts dans les processus décisionnels relatifs à la gestion et à la résolution des conflits.

Nous proposons que les jeunes (hommes et femmes) puissent avoir un quota permettant de choisir et promouvoir les jeunes candidats, et en aidant les jeunes talents à surmonter certains des obstacles s'opposant à leur élection. Réciproquement, le fait que les jeunes soient représentés au parlement peut accroître le niveau d'engagement politique de la jeunesse et sa représentation législative, ce qui va dans le sens d'un accroissement régulier du nombre de jeunes représentants. Associer les jeunes et tenir compte de leurs points de vue dans les processus de prise de décisions, des négociations aux accords de paix, en passant par la prévention de la violence.

Cet axe est lié aux articles 1, 2, 3, de la Résolution 2250, et à l'ODD 16 et aux objectifs 13 et 14 de l'Agenda 2063 de l'UA. Le lien entre les objectifs de développement durable (ODD) et la question des jeunes, de la paix et de la sécurité est particulièrement visible dans l'objectif 16, qui, fondamentalement, promeut la mise en place de mécanismes responsables et respectueux de tous en matière de gouvernance et d'accès à la justice, ainsi que dans l'objectif 10 relatif aux inégalités

2.2.2. Axe d'intervention 2 : Protection.

S'appuyant sur le pilier protection de la Résolution 2250, elle appelle les États à respecter, promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, de favoriser un environnement propice et sûr pour les jeunes qui travaillent sur la paix et la sécurité, notamment en protégeant l'espace civique et politique²⁰.

Il est essentiel que les gouvernements, les institutions internationales et régionales et la société civile relèvent le défi imminent et réel de la protection et de la sécurité dans la participation, et veillent à ce que le leadership des jeunes n'entraîne pas de préjudice.

²⁰ United Nations Security Council Resolution (UNSCR) 2535, S/RES/2535 (July 14, 2020).

La responsabilité de protéger les jeunes incombe principalement à l'État et à ses agents.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies exige des gouvernements qu'ils assurent la protection des jeunes et des civils pendant les conflits et dans les situations d'après-conflit. Garantir la protection de la vie et des droits fondamentaux des jeunes civils, et mener des enquêtes et exercer des poursuites contre les personnes qui perpètrent des crimes à leur endroit.

En faisant de la « protection » l'un de ses piliers, la Résolution 2250 reconnaît la vulnérabilité des jeunes et place les droits de l'homme. Cependant, la responsabilité d'exprimer le soutien du public s'étend à tous les secteurs de la société, y compris les parties au conflit et les acteurs impliqués dans les processus de paix, qui doivent prendre clairement position contre la violence et le manque d'espaces sûrs pour la participation des jeunes. Il est important que les besoins en matière de protection soient compris et pris en compte dans chacun des volets décrits et adaptés aux contextes sous-régionaux, nationaux et locaux.

Cet axe est lié aux articles 4, 5, 6,7,8,9 de la Résolution 2250, et à l'ODD (ODD 4.1.5) 4.3.3 des et aux objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA.

Encadré No 2 : Protection.

Dans le cadre de la protection des jeunes, la résolution appuie ou rappelle ensuite aux États membres et à toutes les parties à un conflit armé le droit international existant, en particulier dans les domaines de la protection des réfugiés, des droits humains et du droit humanitaire. De plus, la résolution engage les États membres à s'acquitter de leurs obligations afin de mettre fin à l'impunité, en mentionnant se faisant, le renforcement actuel du droit pénal international.

UNSCR2250

2.2.3. Axe d'intervention 3 : Prévention.

Il appelle le gouvernement à soutenir les jeunes en créant une atmosphère propice afin de leur permettre de mettre en œuvre des activités de prévention de la violence et de consolidation de la paix.

Soutenir les jeunes dans la prévention de la violence et la promotion d'une culture de la tolérance et du dialogue interculturel

Il ne fait aucun doute que les États ont la responsabilité principale de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité, et devraient le faire en mobilisant des efforts concertés pour prévenir l'éclatement d'un conflit violent. Cependant, compte tenu de la nature du paysage actuel de paix et de sécurité en RDC, les innombrables tâches liées à la prévention des conflits sont trop importantes pour être laissées aux seules mains de l'État. Il est impératif de permettre à

plusieurs parties prenantes en RDC, y compris des jeunes et des organisations dirigées par des jeunes, de contribuer à la paix et à la sécurité durable.

Une évaluation globale de la participation des enfants et des jeunes à la consolidation de la paix, axée sur la Colombie, le Népal et la République démocratique du Congo indique que : Les enfants et les jeunes, garçons et filles, ont une conception plus large de la consolidation de la paix, qui est axée sur la nécessité de lutter contre différents types de violence, de discrimination et d'injustice qui les touchent au sein de leur famille, de leur école et de leur communauté, notamment la violence domestique, la violence sexiste, le mariage précoce, la discrimination ethnique et le manque de respect.²¹

Cet axe est lié aux articles 10.11,12,13 de la Résolution 2250, et à l'ODD 16 et aux objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA.



Encadré No 3 : Prévention.

Dans le domaine de la prévention, la résolution 2250 exhorte les États membres à prévenir la violence et à favoriser la cohésion sociale en développant des politiques en faveur de la jeunesse qui renforcent les activités de consolidation de la paix et le développement économique et social, y compris localement et qui offrent à la jeunesse des perspectives d'emploi et de formation, mais aussi d'engagement politique constructif.

ONU



2.2.4. Axe d'intervention 4 : Partenariat

Alors que les Nations Unies supporteront inévitablement une grande partie du fardeau de la réduction de la violence, la responsabilité en matière de réalisation de cet axe va bien au-delà de Nations Unies. À l'évidence, il est important de réaffirmer que la principale responsabilité incombe aux États eux-mêmes. Il est aussi important, cependant, que les acteurs de la société civile et du secteur privé soient invités à participer activement à la prévention et que les efforts menés à l'échelle internationale soient ajustés pour soutenir les sources locales de résilience. Enfin, nous devrions reconnaître qu'au bout du compte, ce seront les populations qui détermineront si la société connaîtra un climat de paix ou sera plongée dans la violence.

Les organisations de jeunes ont également excélé dans la mise en place de partenariats avec les médias, et avec les institutions culturelles et artistiques. Citons par exemple Radio Okapi en République démocratique du Congo, où les jeunes ont participé à la conception, au développement et à la vulgarisation de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

²¹ Étude indépendante sur les jeunes, la paix et la sécurité

Ce pilier exhorte les États membres à établir et à renforcer des partenariats avec les acteurs concernés en les engageant et en les responsabilisant sur les questions de lutte contre l'extrémisme violent, de cohésion sociale et d'inclusion.

L'initiative mondiale **Youth As Researchers (YAR)** sur la COVID-19 établit des liens et coopère avec les jeunes afin de mener des recherches sur les impacts de la COVID-19 sur les jeunes et les réponses mises en œuvre par les jeunes pour y faire face.²²

La majorité des organisations de jeunes en RDC concentrent leurs efforts de consolidation de la paix autour du Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale. Les preuves sur le terrain montrent à quel point ils sont à l'avant-garde de la lutte contre les discours de haine et les fausses informations qui sont de plus en plus connus pour provoquer des frictions inter-groupes, des rivalités et des conflits violents. L'organisation NPCYP a développé l'initiative « **Remplaçons la Violence par les Idées** » pour encourager les jeunes à aller de l'avant pour contribuer à la consolidation de la paix durable. L'initiative « **KOMA BOSS** »²³ aide à la croissance et au développement efficace, l'entrepreneuriat des jeunes dans un environnement post-conflit, pour peu.

Cet axe est lié aux articles 14,15,16,17,18 de la Résolution 2250, et à l'ODD 16 et aux objectifs 16.2.3 et de l'Agenda 2063 de l'UA.

Encadré No 4 : Partenariat

Les États membres sont enfin encouragés à accroître leurs partenariats en faveur de la paix. Il leur est demandé d'augmenter leur appui aux institutions spécialisées de l'ONU, mais aussi aux acteurs régionaux et internationaux, afin qu'au travers de leurs programmes, ces institutions y intègrent mieux les jeunes.

UNFPA

2.2.5. Axe d'intervention 5 : Désengagement et réintégration

L'autre problème important de cette époque est l'extrémisme croissant parmi les jeunes dont les effets négatifs retombent encore plus sur la population civile, particulièrement les femmes et les enfants. A cela, s'ajoute l'augmentation du taux des personnes handicapées de guerres suite à l'usage fréquent de mines anti personnelles et autres explosifs en RDC.²⁴

²² L'initiative mondiale Youth As Researchers, <https://fr.unesco.org/youth>

²³ Concours National pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, <https://brothermyephre.com/2022/07/07/rdc-le-mini>.

²⁴ Groupe de Travail Lutte Anti Mines <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/democratic-republic-congo/sous-cluster-lutte-anti-mines>

Cette résolution exhorte le gouvernement à désengager les jeunes de toute action violente en leur offrant des possibilités d'emploi, en éducation, en renforçant les capacités et en les formant, en mettant en œuvre des programmes d'engagement civique et en mettant tout en œuvre pour soutenir les idées et les aspirations des jeunes. Bien que certaines des approches utilisées afin de lutter contre l'extrémisme violent reconnaissent l'importance de l'autonomisation, de la participation et de l'inclusion des jeunes, à l'instar du Plan d'action du Secrétaire général de l'ONU pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674), les orientations politiques dominantes continuent de stigmatiser la population jeune dans son ensemble, renforçant ainsi le sentiment de marginalisation sous-jacent au lieu de l'atténuer (Attree, 2017).

Dans son article 13 de la Résolution 1325, les Etats membres sont invités à mettre en œuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) sensibles au genre, et à promouvoir des mesures de secours et de redressement pour faire face aux crises internationales dans une perspective de genre, notamment « en prenant en considération la configuration des camps et installations des réfugiés.

Malgré les besoins évidents en RDC, les initiatives concrètes et visibles de PDDRS sont encore limitées et leur mise en œuvre effective permettant d'accorder une plus grande attention aux questions qui concerne la réintégration des anciens combattants ou délinquants dans la société tarde à venir.

L'évolution des étapes des opérations de désarmement, de démobilisation, et les besoins y relatifs ne sont pas encore visibles sur le terrain. Le processus de réinsertion et de la formation-emploi qui devrait permettre aux ex-combattants d'aller effectivement en formation n'est pas encore opérationnel.

Même si les groupes de jeunes ne sont pas pleinement impliqués, plusieurs programmes de PDDRS²⁵ établis dans leur feuille de route ancrés localement attirent la société civile, les groupes de femmes, les chefs religieux et traditionnels et les figures politiques.

Cet axe est lié aux articles 14.15, 16, 17,18 de la Résolution 2250, et à l'ODD 16 et aux objectifs 16.2.3 et de l'Agenda 2063 de l'U.A.

Encadré No 5 : Désengagement et réintégration

D'aucuns parmi les jeunes trouvent et trouveront les forces morales et matérielles nécessaires à la paix, à la non-violence et si besoin à l'objection de conscience

Il serait heureux de les voir plus nombreux, celles et ceux qui ont le courage de refuser la guerre. Mais une telle volonté de résistance aux sirènes de la guerre, à la répression parfois, une telle abnégation ne saurait être requises ou exigées de toutes et tous.

Droits de l'Homme (ONU)

²⁵ RDC : adoption du plan stratégique national du programme ...<https://www.radiookapi.net> › actualité › sécurité › rdc-a...

CHAPITRE III. : DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAN R 2250 EN RDC

Le présent PAN de la R 2250 se veut un **plan stratégique** du gouvernement dans la mise en œuvre de ses engagements internationaux, régionaux et nationaux relatifs à l'Agenda Jeunesse, Paix et Sécurité. En tant que tel, la mise en œuvre effective du PAN de la R 2250 utilise **l'approche basée sur le Résultat** et exige son appropriation par les différents Ministères du Gouvernement, à travers l'intégration des activités du PAN de la R 2250 dans leurs Plans opérationnels sectoriels assortis d'une budgétisation appropriée.

3.1. Niveau Stratégique

Depuis le 14 août 2009, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a décidé de se doter d'une **Politique Nationale de la Jeunesse** pour souligner sa ferme volonté et celle de la Nation tout entière de favoriser le développement et la responsabilisation de la **jeunesse**, d'une part, et son intégration dans les secteurs de la société

Au niveau stratégique, un partenariat a été noué avec le Bureau de la Représentante Spéciale du Chef de l'Etat en charge de la Jeunesse et Lutte contre la violence faite aux femmes.

Cette stratégie s'est aussi manifestée à travers le plaidoyer mené, par les jeunes en faveur de la formation du capital humain en situation post conflit. Les réflexions engagées dans ce sens appuyées par un plaidoyer stratégique devraient conduire à des investissements plus importants dans les secteurs sociaux, particulièrement à l'éducation et l'emploi des jeunes.

3.2. Niveau Opérationnel.

Le Ministère national de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale, à travers le Secrétariat Technique National de la Résolution 2250, devra développer le mécanisme de communication avec les Directions des Etudes et Planification (DEP) et les organisations de la société civile, à cet effet, pour être informé sur le coût annuel du PAN de la R 2250.

Bien qu'étalé sur une période de 4 ans, soit d'Août 2022 à Aout 2026, le présent PAN 2250 fixe annuellement le budget de sa mise en œuvre ; car, le montant global annuel est obtenu à partir des budgets sectoriels de divers Ministères impliqués ainsi que de fonds mobilisés annuellement par la société civile pour son accompagnement dans l'application du PAN de la R 2250.

3.3. Niveau de Renforcement de la Coopération Régionale

Les Jeunes, la paix et la sécurité fait référence à des actions et des processus conscients pour protéger les jeunes contre la participation et les effets néfastes des conflits violents et

de l'insécurité, et pour promouvoir et soutenir leurs contributions aux efforts de paix dans les situations de conflit et post-conflit. Cela reconnaît la nécessité d'initiatives institutionnalisées et d'actions ciblées qui reflètent les besoins et les perspectives des jeunes dans la prévention des conflits et le relèvement après les conflits armés et de l'insécurité au niveau régional. Les initiatives régionales de toute l'Afrique sont à encourager pour de politiques et de programmes sur le développement des jeunes ou ont intégré les questions de jeunesse dans leurs programmes de paix et de sécurité.

3.4. Niveau de Renforcement de la Coopération Internationale

L'importance d'impliquer les jeunes hommes et les jeunes femmes dans la formation d'une paix durable a été reconnue par l'adoption de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies en décembre 2015. Ce cadre politique mondial a mis en lumière le lien entre la jeunesse, la paix et la sécurité. Sur 253 résolutions adoptées par le Conseil depuis 2015, seules 16% contiennent des références significatives à la jeunesse. Le Conseil de Sécurité des Nations demande d'envisager des rapports réguliers et systématiques sur la mise en œuvre de la Résolution 2250. Mais il faut retenir qu'aucune mesure ne peut être mise en œuvre sans un financement suffisant des organisations de jeunes.

CHAPITRE IV : DU MÉCANISMES DE COORDINATION, DE MOBILISATION DES RESSOURCES, DE SUIVI ET ÉVALUATION DU PAN DE LA R 2250 EN RDC

Ce Plan d'Action est national. Il doit à cet effet impliquer tous les acteurs (étatiques, partenaires techniques et financiers, ONG et organisations de la société civile) intervenant dans les questions de paix, et sécurité. Les mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes y afférents constituent, à coup sûr, des garde-fous qui les caractérisent pour la réalisation des objectifs de cette politique nationale de la jeunesse de la République Démocratique du Congo.

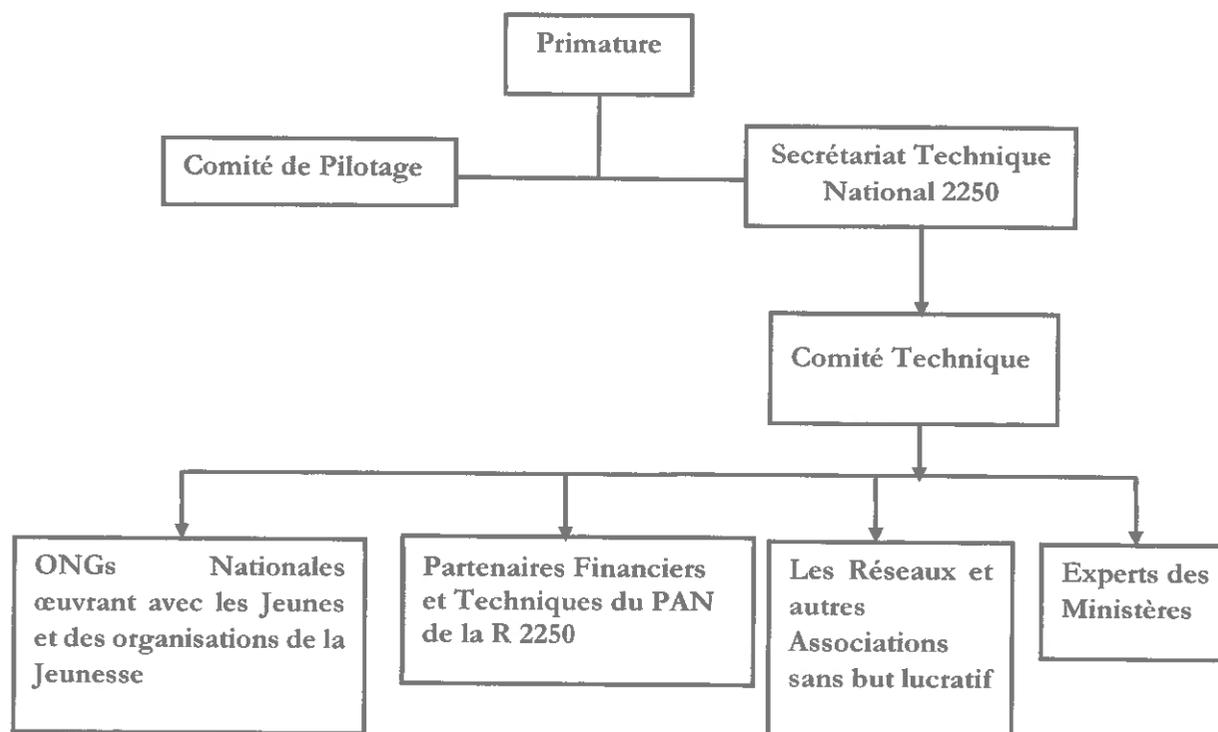
Le Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale assurera le leadership quant à la coordination et le suivi/évaluation des actions programmées. Des réunions, des revues de planification conjointes (avec l'ensemble des partenaires) ainsi que des visites de terrain seront organisées à cet effet. Le Secrétariat Technique National regroupant tous les représentants (points focaux) sera donc un organe d'orientation stratégique.

A ce titre il lui incombe la responsabilité de la planification des activités s'y rapportant à la R 2250.

Des comités de pilotages provinciaux vont être créés dans toutes les provinces du pays à l'image du Comité de pilotage national. Les actions de suivi se baseront sur les indicateurs déjà définis dans le cadre logique du présent Plan d'Action National de la Résolution 2250.

Les missions de supervision et de monitoring seront réalisées pour apprécier le niveau de réalisation des activités programmées au moins annuellement.

4.1. Coordination du Comité de Pilotage National du PAN de la R 2250



4.1.1. Rôles des Acteurs

4.1.1.1. Comité de Pilotage

La Coordination du Comité de Pilotage est assurée par le Premier Ministre, Chef du gouvernement à travers le Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale :

✚ Le Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion veillera à la mise en œuvre effective du PAN de la R 2250 ainsi que la pérennisation des actions planifiées. De manière spécifique, le Ministère de la Jeunesse Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale a pour rôle de :

- Obtenir l'engagement politique nécessaire à la mise en œuvre des interventions envisagées ;
- Veiller à la mise en œuvre et à la coordination des activités retenues ;
- Assurer l'intégration des activités retenues dans les programmes existants ;
- Mobiliser les ressources et en assurer une gestion transparente ;
- Assurer le bon fonctionnement du Secrétariat Technique National de la R 2250

✚ Le Bureau du Représentant Spécial du Chef l'Etat en charge de la Jeunesse et Lutte contre les violences faites à la femme veillera à :

- Conseiller le Chef de l'Etat en matière de la Jeunesse
- Faciliter les tenues des réunions ministérielles et étatiques

✚ Le Comité de Pilotage a pour membres un délégué de la Présidence de la République dont le Bureau du Représentant Spécial du Chef de l'Etat en charge de la Jeunesse et Lutte contre les violences faites à la femme, de la Primature, le Ministre de la Défense et Anciens Combattants ou son délégué ; le Ministre de l'Intérieur et Sécurité ou son délégué ; le Ministre des Affaires Etrangères ou son délégué ; le Ministre de la Justice ou son délégué ; le Ministre des Droits Humains ou son délégué ; le Ministre du Plan ou son délégué ; le Ministre du Budget ou son délégué ; le Ministre des Finances ou son délégué ; Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale ; les autres Structures Ministérielles et Etatiques intervenant dans le domaine de la R 2250 ; La Coordinatrice Nationale du STN 2250 ou son délégué ainsi que le (la) Représentant (e) du Secrétaire Général des Nations Unies en RDC.

En tant que forum de discussion et des décisions politiques autour du Premier Ministre ou son délégué, ils sont chargés de :

- Contribuer à la mise en œuvre des activités planifiées ;
- Assurer l'intégration des activités retenues dans leurs programmes sectoriels existants ;
- Promouvoir le partenariat et la programmation conjointe avec les autres parties prenantes pour une meilleure synergie d'action.

Il sied de noter que le Secrétariat Technique National 2250, participe aux réunions du Comité de Pilotage pour rendre compte des décisions et aux différents acteurs du Comité Technique.

4.1.1.2. Comité Technique

Le Comité Technique est dirigé par le **Secrétariat Technique National** de mise en œuvre de la R2250 en RDC (**STN 2250**). Il est composé des représentants émanant des Mouvements et Associations de Jeunesse et des membres du Secrétariat Général du Ministère de la Jeunesse. Il a pour responsabilité de diriger et coordonner toutes les réunions et actions du Comité Technique. De manière spécifique, le STN-2250 a pour rôle de :

- Informer les jeunes au sujet du Processus de mise en œuvre ;
- Faire Suivi et évaluation du PAN de la R 2250 pour que les jeunes en aient une meilleure connaissance et compréhension afin de promouvoir l'appropriation ;
- De faire participer et impliquer les jeunes dans la gestion de ce PAN de la R 2250

Le comité Technique est une structure composée des expert-es de différents Ministères, des Partenaires au Développement, des ONGs Nationales et Internationales œuvrant avec les jeunes et des organisations de Jeunesse, des Agences de Coopération Bi et Multilatérale intervenant dans les questions de la jeunesse. Il est présidé par le (la) Coordinateur (trice) National (e) du STN 2250. Ce Comité est chargé du suivi multisectoriel, du partage des expériences et de l'évaluation des activités réalisées. A ce titre il a pour objectif de :

- Contribuer à la mise en œuvre des activités planifiées ;
- Assurer l'intégration des activités retenues dans leurs programmes sectoriels existants ;
- Promouvoir le partenariat et la programmation conjointe avec les autres parties prenantes pour une meilleure synergie d'action ;
- Elaborer les rapports périodiques de mise en œuvre des activités ;
- Analyser et résoudre les problèmes ;
- Renforcer la coopération entre les Ministères qui interviennent dans le PAN de la R 2250 sur des aspects de la Politique de Jeunesse et entre d'autres échelons gouvernementaux et les partenaires concernés.

✚ Les Partenaires Techniques et Financiers ont pour rôles de :

- Contribuer au financement du PAN de la R 2250 ;
- S'assurer que leurs appuis techniques et financiers entrent dans le cadre de la mise en œuvre du PAN de la R 2250 ;
- Participer au suivi et évaluation du PAN de la R 2250.

✚ Les Organisations de la Société Civile et les Organisations Non Gouvernementales sont chargées de :

- Participer à la planification/formulation, à la mise en œuvre et au suivi/évaluation des activités ;
- Mobiliser et allouer des ressources additionnelles pour la mise en œuvre des activités retenues ;
- Faire le plaidoyer pour une meilleure implication de la jeunesse dans les questions de conflit, consolidation de la paix et sécurité ;
- Produire et ventiler des rapports périodiques de mise en œuvre des activités relatives à la Résolution de la 2250.

Le PAN de la R 2250 sera mis en œuvre suivant les priorités définies et selon l'approche axée sur les résultats, avec l'implication de toutes les parties prenantes. Ce PAN apportera plus de précisions sur la priorisation des actions, le ciblage des interventions, la couverture géographique, et la budgétisation des actions programmées.

Hormis, la réalisation de ses propres activités contenues dans le PAN R 2250, le Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Citoyenneté et Cohésion Nationale devra, par le biais de ses services et de ses mécanismes institutionnels de mise en œuvre de la Résolution 2250, à savoir le Secrétariat Technique National 2250, s'assurer de la prise en compte des activités du PAN de la R 2250 dans la planification des Ministères sectoriels ainsi qu'assurer le suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre sur terrain. Aussi, faut – il, souligner que le Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Citoyenneté et Cohésion Nationale coordonne également l'élaboration du rapport périodique annuel sur la mise en œuvre du PAN de la 2250 qu'il présente au Parlement et aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'à la population, à travers la société civile.

La société civile, en tant que partenaire du Gouvernement dans le domaine de Jeunesse, Paix et Sécurité, accompagne le Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Citoyenneté et Cohésion Nationale ainsi que tous les autres Ministères sectoriels impliqués, à travers les actions de sensibilisation sur la Résolution 2250, les plaidoyers, le suivi et évaluation en produisant aussi le rapport alternatif sur la mise en œuvre des activités du PAN R 2250 sur terrain.

Les réseaux et autres associations sans but lucratif, ces organisations sociales vont assumer et promouvoir les actions relatives au travail social volontaire, à la citoyenneté des jeunes et leur participation au développement socio-économique et culturel du pays conformément aux orientations stratégiques du PAN de la R2250. Elles sont un creuset du bénévolat et de l'altruisme.

4.2. Coordination du Comité de Pilotage et du Comité Technique Provincial

Le Comité de Pilotage Provincial est assuré par les Gouvernorats des provinces, les Assemblées Provinciales ainsi que les Ministres Provinciaux en charge de la Jeunesse, de l'Intérieur, de la Justice, du Plan, du Budget, des Affaires Sociales, de la Santé Publique, Service de Sécurité (FARDC, Police et ANR) ;

Le Comité Technique Provincial sera dirigé par le Secrétariat Technique Provincial (STP) 2250 et ces membres seront calqués au model du Comité Technique national.

4.3. Coordination du Comité de Pilotage et du Comité Technique Local

Le Comité de Pilotage Local est placé sous l'autorité du Maire de la Ville, du Bourgmestre de la Commune, de l'Administrateur du Territoire ou du Chef de Secteur/Chefferie. Les missions assignées au Comité de Pilotage National et aux Comités Techniques Nationaux s'appliquent mutatis mutandis.

4.4. Stratégies pour la mobilisation de ressources

4.4.1 Objectifs de la mobilisation des ressources

- Augmenter et diversifier les sources et mécanismes de financement au niveau national, provincial et local ;
- Identifier, diversifier et exploiter les sources et mécanismes de financements durables et innovants ;
- Exploiter et élargir les sources et mécanismes de financements extérieurs.

L'analyse de l'environnement des ressources national, provincial et local montre qu'il existe des opportunités. La stratégie pour la mobilisation des ressources du PAN de la R 2250 de 2022 au 2026 vise entre autres à accrocher les partenaires potentiels fournisseurs de ressources.

4.4.2. Etapes pour la mobilisation des ressources

Etape 1 : Elaboration de la stratégie nationale et d'un plan opérationnel budgétisés ;

Etape 2 : Identification des partenaires fournisseurs potentiels de ressources selon un processus continu.

Les sources de Financements du Plan Stratégique sont nombreuses :

- Les fonds nationaux (Etat, Collectivités, secteur privé national, ménages) ;

- Les fonds internationaux (Agences des Nations Unies, Ambassades, Union Européenne, Union Africaine) ;
- Les Fonds des partenaires bilatéraux fournisseurs de ressources (Différentes coopérations,) ;
- Le secteur privé national et international.

Etape 3 : Engagement des partenaires à soutenir la stratégie.

Etape 4 : Négociation entre le Pays et le Partenaire Financier qui devra aboutir un accord de Partenariat.

Etape 5 : Mise en œuvre efficiente et production de rapport par la coordination nationale.

Etape 6 : Communication des résultats et mise en œuvre des mécanismes de redevabilité

4.4.3. Basket Fund

Dans le cadre du présent PAN de la R 2250, une réunion avec les bailleurs de fonds permettra la mise en place d' « un basket Fund », qui est un cadre de concertation et un panier financier où chaque bailleur intéressé vient donner sa contribution en tenant compte de priorités tant semestrielles qu'annuelles exprimées par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Les contributions au présent PAN de la R 2250 sont composées de l'apport local du Gouvernement de la République Démocratique du Congo ainsi que celui des partenaires extérieurs (Ambassades et Organismes Internationaux et Régionaux ainsi que les ONG spécialisées).

4.4.4. Suivi et Evaluation

Au cours de la mise en œuvre du présent PAN de la R 2250, le suivi et l'évaluation constitueront la clé de voûte d'un "management basé sur les résultats », et permettront d'apprécier l'efficience et l'efficacité de ce PAN de la R 2250. Le système de suivi et d'évaluation permettra en effet d'apprécier la pertinence, l'efficience et l'efficacité des interventions, ainsi que le niveau d'atteinte des cibles et des résultats attendus du PAN de la R 2250. Il devra fournir régulièrement des informations pertinentes en temps réel qui permettront d'opérer si nécessaire, des changements indispensables, pour une utilisation optimale des ressources. De même, le suivi et l'évaluation permettront de documenter les meilleures pratiques en vue de leur dissémination.

Le suivi et l'évaluation de l'actuel PAN de la R 2250 sera conduit au niveau national au sein du Secrétariat Technique National, en charge de la planification et de la gestion de l'information stratégique. Cette unité sera notamment responsable de la coordination de l'information stratégique sur le PAN R 2250, des processus de planification stratégique, de la coordination de la mise en œuvre du PAN de la R2250 de Suivi/ évaluation, de la coordination des revues nationales semestrielles et annuelles.

Le STN sera également chargé de l'appui aux revues sectorielles et régionales, de la coordination des études et recherche au plan national, de l'élaboration, du Suivi des rapports périodiques et du niveau d'atteinte des indicateurs et enfin de la mise en place d'un système d'information et de rétro information au niveau national.

Ce suivi/évaluation se fera de manière participative, avec le développement de partenariats avec les différents acteurs et programmes, la compilation des indicateurs nationaux, le contrôle et la supervision des ressources utilisées et l'exécution des interventions, la régularité des missions de supervision des plans sectoriels et la préparation des rapports nationaux.

Le système de suivi évaluation s'appuiera également sur les acteurs de chaque niveau local, provincial et national qui jouent un rôle fondamental dans l'opérationnalisation du système national de suivi et évaluation.

Le système de suivi/évaluation sera renforcé pour améliorer :

- La transformation des données en informations stratégiques à des fins de gestion ;
- La supervision périodique permettant l'identification de goulots d'étranglement et de contraintes à des différents niveaux de la mise en œuvre du PAN R 2250 ;
- L'audit des données pour assurer l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité et la cohérence des informations recueillies au niveau local, provincial et national ;
- La sécurisation de la gestion des données afin de disposer notamment d'une banque de données fiables aux niveaux national et décentralisé ;
- La diversification des sources de données (données de routine des différentes composantes, enquêtes, d'études, de recherches, d'évaluations et d'audits...) ;
- L'institutionnalisation du processus de revue annuelle de la mise en œuvre du PAN R 2250

Dans ce même cadre, un rapportage annuel auprès du Parlement est prévu afin de veiller au suivi régulier du PAN de la R 2250 par cette institution étatique. Ce rapportage sera chaque fois présenté au Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) au début de l'année et il fournira des informations sur les actions menées au cours de l'année précédente avec des projections pour la nouvelle année.

C'est aussi une opportunité pour interpeller l'organe budgétaire sur la nécessité de doter le pays d'un budget de l'Agenda, Jeunesse, Paix et Sécurité afin de lui permettre de répondre positivement à ses engagements.

CONCLUSION

Le développement d'un pays ne se fonde pas seulement sur la politique ou l'économie mais aussi sur sa capacité à assurer la relève par la jeunesse. La République Démocratique du Congo ayant le gros de sa population totale constituée des jeunes, se doit de bien les préparer afin de leur permettre de servir dignement le pays et de le faire émerger sur tous les plans. Pour bâtir un Congo plus fort, plus prospère et plus paisible, la jeunesse doit être au cœur des préoccupations. Elle constitue le centre d'intérêt qui cristallise l'attention de toute la nation.

En dépit de toutes les difficultés, le Gouvernement de la RDC est conscient qu'investir dans la jeunesse, sera remporté un grand pari du futur. Le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour constituer cette jeune population comme vrai potentiel qui se muera en véritables acteurs du changement et du développement de la société.

L'engagement dans ce processus de développement nécessite un environnement paisible, hors de tout conflit, toute violence et discrimination dont l'atteinte est possible à travers le mécanisme de la mise en œuvre du Plan National de la Résolution 2250 que la République Démocratique du Congo présente à ce jour par Secrétariat Technique National (STN) sous la tutelle du ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale.

Le présent Plan d'Action National de la Résolution 2250 se veut un cadre idéal devant guider le Gouvernement, les Organisations de jeunesse, et les partenaires nationaux et internationaux, publics et privés à œuvrer pour assurer l'épanouissement et la stabilité des jeunes, ceux-là mêmes qui amorcent la participation au développement et seront demain à la commande de la République Démocratique du Congo.

Annexes.

LE CADRE LOGIQUE DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA RESOLUTION 2250 Durée : 4 Ans						
SUIVI DE MISE EN ŒUVRE						
CHAINE DES RESULTATS		Indicateurs	Données de départ	Cibles	Source de vérification	Hypothèse et Responsables
Objectif Global Explorer les piliers de la R2250 afin de favoriser l'implication pleine et effective des jeunes de la RDC dans toutes les actions de prévention, de gestion de conflits et de résilience économique						
Objectifs Spécifiques pour chaque axe prioritaire : OS1/Participation ; OS2/Protection ; OS3/Prévention ; OS4/Partenariat ; OS5/Désengagement et Réinsertion						
Objectifs Spécifique 1:	Participation : Renforcer les capacités d'actions et améliorer le rôle des organisations des jeunes de la Société Civile sur la R2250	80% des organisations et mouvements des jeunes des jeunes s'approprient du PAN 1 sur la R2250	Avant le PAN1 l'engagement citoyen sur la R2250 est faible est de 10%	les jeunes des OSC	- les données récoltées lors des enquêtes ; - les différents rapports des activités réalisées ;	- STN R2250 - OSC des jeunes
Résultat	La participation et la représentativité des jeunes à tous les niveaux dans le processus de construction et consolidation de la paix et de la	Amélioration du taux de participation et de représentativité des jeunes à tous les niveaux dans le processus de construction et consolidation de la paix et de la gestion des conflits	Faible taux de participation et représentativité des jeunes à tous les niveaux	D'ici 2026, le taux de participation et de représentativité des jeunes sur la R2250 atteindra	- les données récoltées lors des enquêtes ; - les différents rapports des activités réalisées	- STN R2250 - OSC des jeunes

	gestion des conflits sont accrues					
Action 1	Mener des plaidoyers pour une meilleure participation et représentation des jeunes à tous les niveaux de prise de décision dans la médiation et la gestion des conflits	13 plaidoyers au niveau national 5 plaidoyers au niveau international	-----	- Les institutions nationales - les institutions internationales	- les Notes de plaidoyer ; - les rapports des activités ; - les Tdrs ; - les accords et traités internationaux ; - la R2250	- Gouvernement - STN R2250
Action 2	Créer une banque de données des jeunes ayant des compétences dans le domaine de la paix, la sécurité et la gestion des conflits	Mise à disposition d'un logiciel informatique de gestion des données	-----	- les maisons de consultations	L'appel d'offre	- STN R2250
Action 3	Nommer et déployer des jeunes civiles et militaires dans les instances décisionnelles et les missions de paix et de sécurité	D'ici 2026 30% des jeunes (civiles et militaires seront nommés dans les instances décisionnelles et les missions de paix et de sécurité	-----	- au niveau National ; - au niveau provincial au niveau local	- Ordonnances ministériels - Arrêté Enquête et Notes des plaidoyers	Les Institutions de la République
Action 4	Organiser un forum national au moins une fois par an sur les questions de Paix et de Sécurité.	Au moins 2 jeunes (H/F) par Province participent au forum national	-----	Les jeunes des OSC	- invitation de mission - Les listes de présence	- STN R2250 - les OSC

Action 5	Créer des partenariats avec les institutions spécialisées en matière de paix et sécurité, prévention et gestion des conflits au niveau national, régional et international et promouvoir la recherche sur la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats conclus - Nombre de recherches menées 	-----	Les jeunes des OSC	Les jeunes identifiés, sélectionnés et formés	- STN R2250 - les OSC
Objectifs Spécifique 1:	Protection : Protéger les jeunes contre les violences pendant les conflits	80% des jeunes sont protégés contre les violences pendant les conflits	5% des jeunes bénéficient de la protection contre les violences pendant les conflits	les jeunes des organisations de la société civile et les mouvements des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - les données récoltées lors des enquêtes ; - les différents rapports des activités réalisées ; - les textes légaux - les accords et traités internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - STN R2250 - OSC des jeunes
Résultat	Les jeunes connaissent leur droit et ont accès au système judiciaire	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions de sensibilisation/formation réalisée Nombre des jeunes hommes et jeunes femmes ont accès au système judiciaire 	-----	Tous les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'enquête 	<ul style="list-style-type: none"> - STN R2250 - OSC des jeunes

Action 1	Sensibiliser et former les acteurs sur l'importance de la justice et le droit International Humanitaire	30% des jeunes seront sensibilisés.	-----	Tous les jeunes	- les rapports des activités ; - les Tdrs ;	- STN R2250 - OSC des jeunes
Action 2	Organiser l'accompagnement juridique et judiciaire des jeunes victimes des violences	Nombre de victime des violences accompagnée Nombre d'action en justice menée Nombre de condamnation des auteurs de violences enregistré	-----	Tous les jeunes	- les rapports d'accompagnement et suivi	- Min Justice - Min Intérieur - Min Défense - Min Genre et Famille - STN R2250
Action 3	Créer et renforcer les capacités des structures de prise en charge holistiques et assurer l'orientation des victimes	Nombre de victime orienté et pris en charge holistique assurée Nombre des structures créées et renforcées	-----	Tous les jeunes	- documentations et rapports de pris en charge	Les Institutions de la République
Action 4	Initier des actions d'urgence en faveur des jeunes victimes des conflits	Nombre des jeunes victimes des conflits assistés Nombre des jeunes victimes de conflits bénéficié des actions urgentes	-----	Les victimes des conflits	- identification, documentation et vérification des jeunes victimes des conflits	La Présidence de la République Le Gouvernement STN R2250
Objectifs Spécifique 3:	Prévention : Renforcer l'environnement institutionnel, juridique et social favorisant la prise en compte de la Jeunesse	L'adoption des lois et des édits, respectivement, par l'Assemblée Nationale et des Assemblées Provinciales renforçant les textes existant en RDC	Aucun existant	L'Assemblée Nationale et des Assemblées Provinciales	L'élaboration des projets de lois, d'édits à proposer : - à l'Assemblée Nationale - aux Assemblées Provinciales	- la Présidence de la République ; Les Assemblées : Nationale et Provinciales

dans la prévention et la gestion des conflits		Les textes et politiques relatifs aux questions de paix et de sécurité sont répertoriés et analysés selon l'approche de la jeunesse	Au moins 1 édit Provincial adopté dans les Assemblées Provinciales Au moins 1 loi adoptée par l'Assemblée Nationale	-	Les Assemblées Provinciales	les projets de lois et des édits provinciaux	Gouvernement (s) : Central et Provinciaux - STN R2250 - OSC des jeunes
Action 1		Analyser selon la jeunesse des politiques et des lois dans le domaine de la paix et de la Sécurité	Nombre de politiques et lois révisées ou initiées	-	Gouvernement	- Les politiques et lois existantes à réviser ; - les argumentaires qui soutiennent la révision	- Parlements - Gouvernement - STN R2250
Action 2		Créer un répertoire de politiques et Loi favorables à l'implication de la jeunesse dans les questions de paix et de la sécurité	Nombre des Lois répertoriées	-----	Gouvernement	- le cadre légal existant	- STN R2250 - OSC des jeunes

Action 3	Suivre la mise en œuvre des instruments nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de la jeunesse	Nombre de rapport de suivi élaboré Nombre d'actions prises par le Gouvernement à la suite des formulées	-----	Les Institutions Nationales Institutions Régionales Institutions Internationales	- le cadre <i>légal</i> existant et non existant	- STN R2250 - OSC des jeunes
Résultat 2	Les jeunes sont mieux impliqués dans la prévention, la gestion des conflits et le système d'alerte Précoce	Le nombre des actions menées sur terrain par des jeunes impliqués dans la prévention, gestion des conflits et système d'alerte précoce	-----	Les OSC et Mouvements des jeunes	Les communautés	STN R2250
Action 4		Traduire en langues nationales et vulgariser la R2250	-----	Les consultants traducteurs en langues nationales	Le P.AN 1 traduit en langues nationales	STN R2250 Les consultants traducteurs en langues nationales
Action 5		Produire des supports de communication, sensibiliser et former les acteurs (élu-es, médias, leaders d'opinion, religieux, coutumiers, OSC) sur la R 2250 et les techniques de gestion de conflits de conflits, de l'extrême violent	-----	Les consultants ou experts	Les outils de communication et sensibilisation disponibles	STN R2250 Les consultants ou experts

Action 6		Réaliser un argumentaire et des Plaidoyers auprès des autorités et des personnes influentes	-----	STN R2250 Les OSC et Mouvements des jeunes	Les rapports des plaidoyers disponibles	STN R2250 Les OSC et consultants experts en logistique
Action 7		Commémorer la Journée Internationale de la Jeunesse	-----	STN R2250 Les OSC et Mouvements des jeunes	Les résolutions, chartes africaines et les traités	Gouvernement STN R2250 Les OSC et

Objectifs Spécifique 4:	Partenariat : <i>4.1/Collaborer avec les partenaires du secteur privé afin que ces derniers offrent davantage de stages de formation, de programmes d'apprentissage ainsi que de possibilités de formation sur le tas aux femmes et aux jeunes</i>					
Résultat 1	Faciliter l'appropriation du PAN R2250 au niveau des autorités locales, provinciales et nationales	Nombre des Rapports présentés sur l'appropriation	-----	Gouvernement et les partenaires	-Résolution 2250 -PAN R2250	- STN R2250 - OSC des jeunes
Nombre d'exemplaire du PAN R2250 Produits						

Action 1	Définir les Stratégies pour faciliter l'appropriation du P.A.N R2250 au niveau local, provincial et national	Nombre des stratégies conçues et élaborées pour faciliter l'appropriation du P.A.N R2250 Nombre d'exemplaire du P.A.N R2250 Produits	-----	Les Autorités locales, provinciales et nationales	Les documents stratégiques du P.A.N R2250 Disponibles	- STN R2250 - OSC des jeunes
Objetif spécifique : Créer des fonds de développement de la jeunesse afin de soutenir l'entrepreneuriat des jeunes	4.2/Créer des fonds de développement de la jeunesse aux niveaux national, régional (CER) et continental (B.A.D) afin de soutenir les efforts d'entrepreneuriat des jeunes au sein de tous les secteurs					
Résultat 2	Mettre en place une équipe technique pour la formation des experts nationaux et des formateurs locaux	Nombre d'experts nationaux formés Nombre des formateurs locaux formés	-----	- STN R2250 - OSC des jeunes	Les experts et les formateurs sont disponibles et opérationnels	- STN R2250 - OSC des jeunes
Action 2	Renforcer les capacités des membres STN sur le P.A.N R2250 au niveau local et provincial	Nombre de renforcement des capacités organisées au niveau local et provincial	-----	- STN R2250 au niveau local et provincial - OSC des jeunes	- les ateliers organisés - Le P.A.N R2250 disponible - la résolution 2250	- STN R2250 - OSC des jeunes

	<p>4.3/Privilégier la création de coalitions pour les jeunes, la paix et la sécurité afin que les actions soient fructueuses et concertées aux niveaux local, national, régional et mondial. Ces coalitions devraient être des partenariats multisectoriels et transversaux rassemblant des jeunes, des organisations de jeunes, des organisations multilatérales, des gouvernements et des acteurs de la société civile, notamment le secteur privé, des communautés de croyants, des fondations privées et des établissements d'enseignement.</p>					
Résultat 3	P.A.N R2250 vulgarisé et les couches sociales sensibilisées	Nombre des actions effectué sur terrain	-----	Les OSC et Mouvements des jeunes	Les supports de vulgarisation disponibles	-Gouvernement -STN R2250
Action 3	Vulgariser le P.A.N et sensibilises les couches sociales locales et provinciales et nationales	Nombre des actions effectué sur terrain	-----	Les OSC et Mouvements des jeunes	Les supports de vulgarisation disponibles	-Gouvernement -STN R2250

	<p><i>4.4/ Consulter les jeunes et les faire participer activement à la définition d'objectifs concrets et d'indicateurs internationaux et nationaux afin de suivre les avancées et les retombées de l'application de la révolution 2250</i></p>					
Résultat 4	<p>Les jeunes des OSC et mouvements sont consultés, participent activement et suivent les retombées de l'application de la R2250</p>	<p>Nombre des consultations organisées ; Nombre des missions de suivi réalisées</p>	<p>-----</p>	<p>Le Gouvernement</p>	<p>Production des rapports des activités réalisées sur terrain</p>	<p>Gouvernement -STN R2250 -Les OSC et Mouvements des jeunes</p>
Action 4	<p>Suivre et Evaluer les activités relatives à la vulgarisation et à la sensibilisation</p>	<p>Nombre des sensibilisations organisées ; Nombre des missions de suivi et évaluation réalisées</p>	<p>-----</p>	<p>STN R2250 Les consultants</p>	<p>Production des rapports des activités réalisées</p>	<p>-Gouvernement -STN R2250 -Consultants</p>

<p>Objectifs Spécifique 1:</p>	<p>Désengagement et Réintégration : Garantir la prise en compte des dialogues intercommunautaires des jeunes, des leaders locaux et chefs coutumier dans le</p>					
---------------------------------------	---	--	--	--	--	--

Résultat 1	<p>cadre de la réconciliation prévention de la radicalisation.</p> <p>Le dialogue intercommunautaire des jeunes sont organisés pour mettre fin aux conflits, aux stéréotypes, au désengagement des jeunes dans l'extrémisme violent et aux groupes armés. (</p>	<p>Nombre des séances de dialogue inter communautaire organisé</p>	-----	<p>Les jeunes OSC et mouvements de jeunes</p>	<p>Les cadres d'échange et de concertations inter communautaire disponible</p>	<p>Gouvernement (s) : Central et Provinciaux - STN R2250 - OSC des jeunes</p>
Action 1	<p>Organiser des dialogues intercommunautaires des jeunes sur la réconciliation et la cohésion sociale au niveau local, provincial et national</p>	<p>Nombre des séances de dialogue inter communautaire organisé</p>	-----	<p>Les jeunes OSC des jeunes</p>	<p>Cadres de dialogue et de concertation inter communautaire</p>	<p>Gouvernement (s) : Central et Provinciaux - PDDRCGS - STN R2250 - OSC des jeunes</p>
Résultat 2	<p>Renforcement des capacités des jeunes contre lutte contre l'extrémisme violent, la prévention de la radicalisation des jeunes au niveau local, provincial et national</p>	<p>Nombre des séances de renforcement des capacités effectué et nombre des jeunes capacités</p>	-----	<p>Les jeunes</p>	<p>Les rapports des activités réalisées</p>	<p>Gouvernement (s) : Central et Provinciaux - STN R2250 - PDDRCGS - OSC des jeunes</p>

Action 2	Organiser les sensibilisations contre l'extrémisme violent et la lutte contre la prolifération de recrutement des jeunes dans les groupes armés et les mouvements terroristes	Nombre d'actions des sensibilisations menées au niveau local, provincial et national ; Nombre des jeunes sensibilisés contre l'extrémisme violent, la lutte contre la prolifération de recrutement des jeunes dans les groupes armés et les mouvements terroristes	-----	- Les jeunes - STN2250	- Produire les rapports des activités réalisées - Produire des supports de communication, sensibilisation	Gouvernement (s) : Central et Provinciaux - STN R2250 - PDDRCs - OSC des jeunes
Action 3	Organiser des formations de réintégration socioéconomique des jeunes au niveau local, provincial et national (proposition de l'action reformulée) Suivre la mise en œuvre des instruments nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de la jeunesse	Nombre des formations organisées et nombre de jeunes formés 40% des jeunes sont mieux outillés en matière de la réintégration socioéconomique	-----	Les jeunes	Les rapports des activités réalisées	Gouvernement (s) : Central et Provinciaux - STN R2250 - PDDRCs - OSC des jeunes
Action 4	Implanter des Clubs de Paix dans les différentes écoles	Nombre d'écoles ou les Clubs de Paix implantés		Les jeunes	Les rapports d'implantation des activités de Clubs de Paix	Gouvernement (s) : Central et Provinciaux - STN R2250

		Produire les outils relatifs à la réintégration socioéconomique des jeunes (outils techniques et de suivi des activités sur terrain (proposition de l'action reformulée)	40% des outils produits adaptés au besoin de la réintégration des jeunes	-----	Consultant ou Expert STN R2250 OSC des jeunes	- Les rapports des activités - les outils techniques et de suivi disponibles	- OSC des jeunes STN R2250 OSC des jeunes
Résultat 2		Produire les outils relatifs à la réintégration socioéconomique des jeunes (outils techniques et de suivi des activités sur terrain (proposition de l'action reformulée)	40% des outils produits adaptés au besoin de la réintégration des jeunes	-----	Consultant ou Expert STN R2250 OSC des jeunes	- Les rapports des activités - les outils techniques et de suivi disponibles	- OSC des jeunes STN R2250 OSC des jeunes
Action 4	Identifier et former les organisations locales des jeunes dans certaines composantes clés en (analyse des opportunités locales d'emploi, entrepreneuriat, création des coopératives et les microcrédits)	40% des partenaires locaux bénéficiaires identifiés par STN R2250 sont formés, outillés et appliquent les connaissances acquises	-----	STN R2250 OSC des jeunes	- Liste des OSC disponibles - Les rapports des activités disponibles - les outils techniques et de suivi disponibles	STN R2250 OSC des jeunes	
Action 5	Former les jeunes dans les métiers professionnelles et dans l'entrepreneuriat	40% des jeunes bénéficient d'une formation initiale et d'un accompagnement sur la réintégration socioéconomique	-----	Les jeunes	Modules de formation selon les domaines cibles.	Gouvernement (s) : Central et Provinciaux - STN R2250 - PDDRCJ - OSC des jeunes	
Action 6	Donner un appui individualisé aux jeunes	40% des micro-projets individualisés appuyés	-----	les jeunes	Listes de bénéficiaires de l'appui	Gouvernement (s) :	

	selon le cas et besoin, en termes de microprojets					Central et Provinciaux - STN R2250 - PDDRCJ - OSC des jeunes
Action 7	Accompagner les jeunes sur le plan psycho-social au niveau local, provincial et national	40% des jeunes identifiés accompagnés sur le plan Psycho-social	-----	Les jeunes OSC des jeunes	Base de données de jeunes identifiés disponibles Les cas documentés et suivis	Gouvernement STN R2250 Les OSC des jeunes

2. BUDGET DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA RESOLUTION 2250 DE LA RDC

Les contributions au présent PAN R 2250 sont constituées de l'apport du Gouvernement de la République Démocratique du Congo ainsi que de celui des partenaires extérieurs (Ambassades et Organismes Internationaux et Régionaux ainsi que les ONG spécialisées).

ACTIONS	ANNEE 1 US\$	ANNEE 2 US\$	ANNEE 3 US\$	ANNEE 4 US\$	TOTAL US\$	SOURCE FINANCEMENT	DE
Axe prioritaire I : Participation							
Mener des plaidoyers pour des meilleures participations et représentation des jeunes à tous les niveaux de prise de décision dans la médiation et la gestion des conflits	52.000		52.000		104.000		
Créer une banque de données des jeunes ayant des compétences dans le domaine de la paix, la sécurité et la gestion des conflits	78.000				78.000		
Nommer et déployer des jeunes civiles et militaires dans les instances décisionnelles et les missions de paix et de sécurité							
Organiser un forum national au moins une fois par an sur les questions de Paix et de Sécurité.	260.000	260.000	260.000	260.000	1.040.000		

Créer des partenariats avec les institutions spécialisées en matière de paix et sécurité, prévention et gestion des conflits au niveau national, régional et international et promouvoir la recherche sur la jeunesse	130.000	130.000	130.000	130.000	130.000	520.000	
TOTAL AXE I : PROTECTION						US\$ 1.742.000	
Axe prioritaire II : Protection							
Sensibiliser et former les acteurs sur l'importance de la justice et le droit International Humanitaire	208.000	208.000	104.000			520.000	
Organiser l'accompagnement juridique et judiciaire des jeunes victimes des violences	130.000	130.000	130.000		130.000	520.000	
Créer et renforcer les capacités des structures de prise en charge holistiques et assurer l'orientation des victimes	208.000	208.000	208.000		208.000	832.000	
Initier des actions d'urgence en faveur des jeunes victimes des conflits	130.000	130.000			130.000	520.000	
TOTAL AXE II : PROTECTION						US\$ 2.392.000	

Axe prioritaire III : Prévention									
Analyser selon la jeunesse des politiques et des lois dans le domaine de la paix et de la Sécurité	78.000								78.000
Créer un répertoire de politiques et Loi favorables à l'implication de la jeunesse dans les questions de paix et de la sécurité	52.000								52.000
Suivre la mise en œuvre des instruments nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de la jeunesse	78.000	78.000						78.000	156.000
Traduire en langues nationales et vulgarisation de la R 2250	20.000								20.000
Produire des supports de communication, sensibiliser et former les acteurs (élus, médias, leaders d'opinion, religieux, coutumiers, OSC) sur la R 2250 et les techniques de gestion de conflits de conflits, de l'extrême violent	100.000	100.000					100.000		300.000
Réaliser un argumentaire et des Plaidoyer auprès des	52.000						52.000		104.000

autorités et des personnes influentes										
Commémorer la Journée Internationale de la Jeunesse	130.000	130.000	130.000	130.000	130.000	130.000	520.000			
TOTAL AXE III PREVENTION							US\$ 1.230.000			
Axe prioritaire IV : Partenariat										
Définir les Stratégies pour faciliter l'appropriation du PAN R2250 au niveau local, provincial et national	156.000	156.000	156.000	156.000	156.000	156.000	468.000			
Renforcer les capacités des membres STN sur le PAN R 2250 au niveau local et provincial	520.000						520.000			
Vulgariser le PAN et sensibilises les couches sociales locales, provinciales et nationales	260.000						260.000			
Suivre et Evaluer les activités relatives à la vulgarisation et à la sensibilisation	30.000						30.000			
Vulgariser le PAN et sensibilises les couches sociales locales et provinciales et nationales	325.000	325.000	325.000	325.000	325.000	325.000	975.000			

Suivre et Evaluer les activités relatives à la vulgarisation et à la sensibilisation	130,000	130.000			260.000	
TOTAL AXE IV : PARTENARIAT					US\$ 2.513.000	
Axe prioritaire V : Désengagement et Réinsertion						
Organiser des dialogues intercommunautaires des jeunes sur la réconciliation et la cohésion sociale au niveau local, provincial et national	260.000				260.000	
Organiser les sensibilisations contre l'extrémisme violent et la lutte contre la prolifération de recrutement des jeunes dans les groupes armés et les mouvements terroristes	260.000	260.000	260.000	260.000	1.040.000	
Organiser des formations de réintégration socio-économique des jeunes au niveau local, provincial et national	260.000	260.000	260.000	260.000	1.040.000	
Implanter des Clubs de Paix dans les différentes écoles	250.000	250.000	250.000	250.000	1.000.000	
Identifier et former les organisations locales des jeunes dans certaines composantes clés en analyse	520.000				520.000	

des opportunités locales d'emploi, entrepreneuriat, création des coopératives et les micro-crédits										
Former les jeunes dans les métiers professionnelles et dans l'entrepreneuriat	260.000								260.000	
Donner un appui individualisé aux jeunes selon le cas et besoin en termes de micro-projets	5.000.000								5.000.000	
Accompagner les jeunes sur le plan psycho-social au niveau local, provincial et national	2.500.000								2.500.000	
TOTAL AXE V : DESENGAGEMENT ET REINSERTION										US\$ 11.620.000
TOTAL GLOBAL										US\$ 19.497.000

3. Liste des Officiels impliqués dans le processus d'élaboration du PAN de la R 2250

N°	NOMS	ORGANISATION
01	Vincent Kimba	Ministère de la Jeunesse Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale
02	Herman Mbuwa	Cabinet de la Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat en matière de la Jeunesse et Lutte contre les Violences faites à la femme
03	Therese Bujibungi	Secrétaire Général à la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale
04	Pepin Guillaume Manjolo	Secrétaire Général au Ministère de la Coopération Internationale
05	Annie Kenda	Directrice au Secrétariat Technique National de la Résolution 1325
06	Denis Muya Nkese	Secrétaire Général au Ministère de la Défense Nationale
07	Nyota	Ministère du Genre / AVIFEM
08	Bibiche	Ministère du Genre / AVIFEM
10	Annitha Sombo	Comité de Suivi de Réforme de la Police
11	Jenny Obotela	Union Africaine
12	Marcelin Yembo	Présidence/Conseiller

4. Liste des Partenaires impliqués dans le processus d'élaboration du PAN de la R 2250

N°	Noms du Partenaires	Abréviations
01	Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme	BCNUDH
02	Coalition Jeunesse, Paix et Sécurité -RDC	CJPS-RDC
03	Académie Folke Bernadotte	FBA
04	Global Network of Women Peacebuilders	GNWP
05	Partners for Peace and Gender equality	ISOKO
06	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo	MONUSCO
07	Programme des Nations Unies pour le Développement	PNUD
08	Search for Common Ground	SFCG
09	Union des jeunes Congolais pour le Changement, par TUFALU PAMOJA entendre : « Réussissons ensemble »	UJCC + 7
10	Fonds des Nations Unies pour la Population	UNFPA
11	UReport	U-Report
12	Ligue of youth for the Renaissance of Congo	LYREC RDC
13	Young African. leaders initiative RDC	YALI-RDC

14	Représentation des Etudiants du Congo	REC
15	Parlement des Jeunes	PJ

5. Questionnaire de Collecte des Données ayant alimenté l'élaboration du Plan d'Action National de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur Jeunesse, Paix et Sécurité en RDC

L'importance d'impliquer les jeunes hommes et les jeunes femmes dans la consolidation d'une paix durable a été reconnue par l'adoption de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en décembre 2015. Ce cadre politique mondial a mis en lumière le lien entre la Jeunesse, la Paix et la Sécurité

Conformément à la recommandation du Conseil de Sécurité des Nations, tous les États membres des Nations Unies, y compris la RDC, ont été mandatés pour mettre en œuvre et domestiquer son contenu aux niveaux local, provincial d'adopter des Plans d'Action Nationaux pour mettre en œuvre la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le Gouvernement à travers le Ministère de la Jeunesse, Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale a élaboré ce questionnaire pour lui permettre d'élaborer le Plan d'Action National de la Résolution 2250 en RDC.

C'est ainsi, le présent questionnaire est adressé aux organisations de la Société Civile et aux acteurs clés qui travaillent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action National de la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en RDC.

Contexte

Le 9 décembre 2015, lors de sa 7573e réunion, le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) sous la direction de la Jordanie a adopté à l'unanimité la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur la "Jeunesse. Paix et sécurité".

Le Conseil de sécurité des Nations Unies a annoncé la résolution 2250, qui a été le premier cadre politique international à reconnaître le rôle des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix en 2015.

Sept (7) ans après son adoption, cette résolution, restée toujours d'actualité, souligne qu'il existe encore des problèmes de méfiance croissante des jeunes générations envers les anciennes institutions politiques et attire l'attention sur l'exclusion des jeunes de la vie politique, civique et économique.

Pour tenter de résoudre ces problèmes, le Gouvernement de la RDC s'est engagé dans l'élaboration du Plan d'Action National de la Résolution 2250 pour une mise en œuvre de cet outil important pour assurer l'épanouissement des jeunes (filles et garçons)

Ce questionnaire est ouvert du 15 Avril au 15 Juin 2022

No	Questions	Reponses
01	Age	
02	Sexe ➤ Homme ➤ Femme	
03	Province	
04	Organization	
05	Connaissez-vous la Résolution 2250 du Conseil de Sécurité des Nations Unies ?	
06	Quels sont les Axes que vous abordez ? ➤ Participation ➤ Protection ➤ Prévention ➤ Partenariat ➤ Désengagement et réinsertion	
07	Axe 1: PARTICIPATION 1.Qu'est-ce qui aide ou empêche les jeunes de participer à la prise de décision ?	
	2. A votre avis, existe-t-il des groupes spécifiques des jeunes dont la participation à la prise de décision est particulièrement limitée ?	
	3. Connaissez-vous les mécanismes existant de suivi d'application des lois et des politiques visant à promouvoir la participation et le leadership des jeunes aux postes de prise des décisions dans les processus de gouvernance de paix et de sécurité au niveau Central, provincial et local. ?	
	4.Connaissez -vous des OSC de jeunes qui participent aux processus de consolidation de la paix ?	
	5.Quelles sont les actions qui, selon vous, favoriseraient la participation et le leadership des jeunes dans le processus de la paix ?	
08	Axe 2 : PROTECTION 1.Existe-il les cadres juridiques et politiques qui protègent les droits des jeunes, contre toutes sortes des violences ?	

	2. Quelles sont les activités que menez votre organisation pour renforcer votre protection ?	
	3. Quelles sont les mesures prises pour protéger les droits des jeunes dans les camps de réfugiés et de déplacés internes ?	
	4. De qui aimeriez-vous voir des actions concrètes pour soutenir votre protection ?	
09	Axe 3 : PREVENTION 1. A votre avis, comment les jeunes pourraient-ils empêcher d'autres jeunes de rejoindre des groupes extrémistes ?	
	2. Existe-il de mécanismes d'alerte précoce au niveau central, provincial et local ?	
	3. Aviez-vous suivi des formations en médiations, négociation, résolution pacifique des conflits ?	
	4. Si possible énumérez les actions que votre organisation a mené pendant les 7 ans de l'adoption de la Résolution 2250 dans le cadre de la prévention	
	5. Quel genre de promotion de la paix aimeriez-vous voir la RDC faire dans le futur ?	
10.	Axe 4 : PARTENARIAT 1. Avez-vous pu identifier des sources de financement pertinentes pour vos activités sur la paix et la sécurité. ?	
	2. Qui sont vos partenaires sur les questions de lutte contre l'extrémisme violent, de cohésion sociale et d'inclusion. ?	
	3. Enumérez quelques actions ainsi que les résultats à impact réels que votre structure a réalisé avec l'aide des partenaires	

	4. Quelles sont les meilleures pratiques et les leçons apprises dans le suivi du partenariat. ?	
11.	Axe 5 : DESENGAGEMENT ET REINSERTION 1. Quels sont les axes de la Résolution 2250 qui sont les plus pertinents pour le contexte de votre province ? Pourquoi ?	
	2. A votre avis, que peut-on faire pour réintégrer les jeunes qui ont été impliqués dans des groupes extrémistes ?	
	3. Avez-vous un avis particulier sur la façon dont le gouvernement, les institutions de l'Etat, les organisations de la société civile et les médias se désengagent des jeunes ?	
	4. Croyez-vous que le gouvernement tienne en considération les besoins des jeunes touchés par les conflits armés ? Si oui expliquez, Si non expliquez	
	5. Quelles sont les actions très concrètes qui permettraient la mise en œuvre effective et efficiente de la Résolution 2250 ?	
12.	LES DEFIS 1. Listez les défis que votre organisation rencontre dans la vulgarisation de la Résolution 2250 et si possible, présentez vos perspectives d'avenir.	
13	AUTRES	
	Y a-t-il autre chose que vous voudriez nous dire, ou bien avons-nous oublié de vous demander ?	

6. Liste des participants-es au processus du PAN de la R2250 de la RDC 1^{ère} Génération 2022- 2026

N°	NOMS	ORGANISATION
01	Justus TSHIKONA	STN-2250
02	Chadrack YAV	Cellule de Cohésion Nationale
03	Christian BONGILA	Ministère de la Jeunesse
04	Hervé TANSIA	Ministère de la Jeunesse
05	Chris LOMBO	Ministère de la Jeunesse
06	Eddy YAV	STN-2250
07	Liliane LELO	STN-2250
08	Erick TSONGO	STN-2250
09	Papy BOSELE	STN-2250
10	Marie-Rose TSHITE	STN-2250
11	Nora IPANGA	STN-2250
12	Joos KALENGA	STN -2250
13	Pitshou MIMBU MBENZE	STN 2250
14	Christian MALAIKA	STN 22050
15	Patrick KABATA	UJCC
16	Mukenge TOTORO	UJCC
17	Djimi MUMBERE PERUZI	STN-2250
18	Erick KAMBALE ABULE	
19	Dianne KITIMA	
20	Precieuse MATOTO PLAMEDIE	LYREC
21	MUGENI THADDEF MYBELLE	LUREC
22	TINNA MBUYI	RSLF
23	Lydia NZIGIRE KHASHA	LAMAXO
24	Simire NYAMUGABO	Actrice de Paix
25	Dalliance MUBIALA	COMEN
26	Junior KALENDA NTUMBA	DJR
27	Fabrice NFUAMBA KAPUIA	PJREC ASBL
28	Rolly SAMBU	CIRGL
29	Oeurdice MUKEBA	CEHAJ
30	Benjamin KUMA NIWA	YPS 2250
31	Jonathan SHUKA	YALI RDC
32	Tezony DOMBI	Coalition JPS
33	Luck BALUGE KENGO	APFD
34	JOSPIN MBUSU	Jeunes Ambassadeurs de la Paix
35	Annie MATUNDU MBAMBI	WILPF /RDC-Consultante
36	Gedeon BOMBENGA	Club Paul Panda
37	Thierry SISANGANI	STN- 2250
38	Rodin MUVUYU	CONAFED

39	Jacques MUTANGILAYI	UNIKIN
40	Jorissa WATIKI LUDIA KUMPUNA	Parlement des Jeunes de la RDC
41	Rubin MBALE KAPUKU	ONG PEUPLE AUTOCHTONE
42	Arthur AMURI ABDALLAH	UNIKIN
43	Sammy KABULO	UNIKIN
44	Heritier MABWENI	UNIKIN
45	Freddy AMBALI	Assemblée Nationale
46	Christian LUPAO	APFD
47	Dieu KABSEL	MJDD
48	Samuel BALIPA	Club Paul Panda
49	Christian BOTSWALI MATUBA	FOREC
50	Genie BOENGO ETOO	DJEEA
51	Christian KALONJI KAZADI	REC
52	Divine MABIALA	Etudiante UNIKIN
53	Channel SHAKO KOYENI	UNIKIN
54	Jonathan LITA	Informe-Moi et WILPIF /RDC Jeunes
55	Sahara NGAMAMA	Etudiante
56	Bénie MBANZULU	Etudiante
57	Bernadette MBUYI	MMGEPROF
58	Chizungu MALIYETU	FARDC
59	Samy NSAKALA DEMBA	LYREC
60	Jospin MBUNZU LUZOLO	RAL
61	Divine LUZOLO MBETE	GRADI
62	Deborah NYAMUNGABO	YPS 2250
63	Aims YEKOLADIO	AJAC
64	Veronica BAVUIDINSI	YPS 2250 Kin
65	Francis YENDU YAKKA	CFLEG/ONG
66	Blanchard LIKUWA	YPS 22050
67	Divine ELA	YALI RDC
68	Eva GUMANDA	YPS 22050
69	Jacque KITOKO	STN
70	Thierry CISANGANI	MDD
71	Voldi EKAMBA	LYREC

7. Liste du Comité de pilotage au processus du PAN de la R 2250 de la RDC

N°	Prénom -Noms et Post Nom	Institution/Organisation
01	Mme Annie MATUNDU MBAMBI	WILPF/RDC- Consultante- Représentante Régionale de WILPF AFRIQUE
02	Mr. MBUWA Herman	Bureau du Cabinet de la Conseillère Spéciale du Chef de l'Etat en matière de la Jeunesse et Lutte contre les Violences faites à la femme
03	Pr. Vincent KIMBA KAPANDA	Directeur de Cabinet Adjoint du Ministère de la Jeunesse Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale
04	Mr Jeff KABAMBA MULARHIKA	Ministère du Genre, l'famille et Enfant -AVIFEM
05	Mr. Christian BONGILA	Cellule de la Cohésion Nationale du Ministère de la Jeunesse Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale
06	Mr. Shadrach KALUM YAV	Cellule de la Cohésion Nationale du Ministère de la Jeunesse Initiation à la Nouvelle Citoyenneté et Cohésion Nationale
07	Mr Steven MALAKI	CJPS RDC
08	Mr Djo KAPINDA BINENE	Ministère du Genre, Famille et Enfant-AVIFEM
09	Mme Patricia ODLA MUTOMBO	Mécanisme National de Suivi
10	Mr Rolly SAMBU	Mécanisme de Coordination Nationale de la CIRGL
11	Mr César KAMUNGA	Forces Armées de la République Démocratique du Congo
12	Mr Nathanael ATIBU KATAMEA	Conseil National de la Jeunesse
13	Mr Daniel MUKENDI	Conseil National de la Jeunesse
14	Mme Jorriisa WATIKULU	Parlement des Jeunes
15	Mr MUKENGE TOTORO	Société civile : Union des Jeunes Congolais pour le Changement
16	Mr Patrick KABATA	Société civile : Union des Jeunes Congolais pour le Changement
17	Mr Jonathan SHUKA JERAJ	Société Civile : Réseau YALI-RDC
18	Mme Elisabeth KATANDA MUAMBA	Société Civile: Youth For Peace DRC
19	Mr Rodin MUVUYU	Société civile : CONAFED
20	Mr. Christian NGENDAHIIMANA	Experts en Jeunesse Paix et Sécurité de FBA

21	Mme Jenny ANDERSSON	Experts en Jeunesse Paix et Securité de ISOKO Partners
22	Mr. Eric TSHONGO	STN
23	Mme Liliane LELO	STN
24	Mme Nora IPANGA	STN
25	Mr. Eddy YAV MUZANG	STN
26	Mr. Samy NSAKALA DEMBA	LYREC -RDC

8. Liste des participant-es aux différentes validations du PAN de la R2250 de la RDC 1^{ère} Génération 2022- 2026

N°	Prénom -Noms et Post Nom	Institution/ Organisation	Fonction	Adresse e-mail
01	Annie MATUNDU MBAMBI	WIL.PF/RDC	Consultante	amatmbambi@yahoo.fr
02	Tezony DOMBI	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre Coalition	tezonydombi@gmail.com
03	Deborah NYAMUGABO	Afia MAMA/CJPS RDC	Membre Coalition	nyamugabodeborah@gmail.com
04	Blanchard LIKUWA Bongango	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre Coalition	Blanchardlik002@gmail.com
05	Evariste GUMANDA Biselele	LYREC-KIN/CJPS RDC	Membre Coalition	evagumanda@gmail.com
06	Veronica BAVUIDINSI Matondo	LYREC-KIN /CJPS RDC	Membre de Coalition	veronicabavuidi@gmail.com
07	Jonathan SHUKA	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre de Coalition	jeyashuk@yahoo.fr
08	Jean Claude MUHUNGUSA	CJPS RDC	Membre de la Coalition	jeanclaudkulondwa@gmail.com
09	Steven MALAKI	NPCYP/CJPS RDC	Secrétaire exécutif et membre de la Coalition	stevenmalaki8@gmail.com
10	Marie-Rose TSHITE	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre de la Coalition	tshitebotshila@email.arizona.edu
11	Nora IPANGA	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre de la Coalition	noraipanga@gmail.com
12	Medi MUYISA	The Congo Tree	Assistant Directeur/Membre de Coalition	medi@thecongotree.org.uk

13	Joseph AKILIMALI	Youth4 Peace DRC/CJPS RDC	Secrétaire Exécutif/Membre de Coalition	jakilimali2@gmail.com
14	Paul MBUYI KAZADI	EAP RDC/CJPS RDC	Coordonnateur National/CJPS RDC	mbuyi.paul58@gmail.com
15	Patrick BOMPENGU	LYREC- Equateur	Membre de Coalition	bompengu@gmail.com
16	Benjamin KUMA NIWA	OCGL/KIN	Secrétaire Exécutif	benjkuma10@gmail.com
17	Christophe LANDU BISENGO	DJCD Mbandaka	Membre de Coalition	landu225@gmail.com
18	Rifa KABANGU NGOYI	LYREC- LOMAMI	Membre de Coalition	lyreckabinda@gmail.com
19	Nicole MUSIMBI	GNWP/CJPS RDC	Associate for Africa Peacebuilding Program/Membre de Coalition	musimbinicole@gmail.com
20	Alban NGODI	BCNUDH	Human Rights Officer	ngodi@un.org
21	Salimata TRAORE	BCNUDH	Human Rights Officer	salimata@un.org

9. Listes des Expert-es du PAN de la R 2250 de la RDC 1^{ère} Génération 2022- 2026

N°	Noms, Post Noms et Prénoms	Structure
01	Dionne Theresa	ISOKO
02	Douce Namwezi,	ISOKO
03	Kouadio Didier Charles	Youth Women Peace and Security Specialist - UNFPA
04	Kulondwa Jean claude	
05	Leclerc Katrina	Director for Africa, Latin America, and Middle East Program and Director of Communications- GNWP
06	Malaki Steven	Executive Secretary National Partnership of Children and Youth in Peacebuilding
07	Matundu Mbambi Annie	Présidente de WILPI/RDC et Représentante Régionale de WILPF Afrique – Consultante du PAN 2250 1 ^{ère} Génération 2022- 2026

08	Muhungusa Jean Claude	Coalition JPS -Sud Kivu
09	Musimbi Nicole	Coalition JPS – Nord -Kivu
10	Ngendahimana Christian	Founder & Executive Director - ISOKO
11	Ngodi Alban	Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
12	Prati Lucia	Desk Officer – Youth, Peace and Security DRC - FBA
13	Tuane Linhares Pereira Maria	Assistante Spéciale du Bureau Intégré- MONUSCO
14	Traore Salimata	Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
15	Wong Shayne	ISOKO

10. Liste des Membres du Secrétariat Technique National du PAN de la R2250

1^{ère} Génération 2022- 2026

N°	Noms, Post Noms et Prénoms	Position
01	TSHITE MARIE Rose	Coordinatrice
02	TSHIKONA Justus	Coordonnateur adjoint Chargé de l'Administration
03	LELO NIMY Liliane	Coordinatrice- Adjointe Chargée de Finance
04	MIAMBA LOWELE Johnson	Coordonnateur Adjoint Chargé de Questions Techniques
05	YAV MUZANG Eddy	Rapporteur
06	KASEREKA TSONGO Eric	Trésorier
07	SEBO NGEPEA Marie	Chargée de Point Focal Genre
08	MIMBUMBENZE Pitshou	Chargé de Communication, Sensibilisation et Monitoring
09	KALENGA TSHIMBUYANGA	Secrétaire Administratif
10	KITOGA JOYCE Jacqueline	Chargé de Planification de Projets et Programme
11	BOSELE ILANGI Papy	Directeur Spécialisé à la Participation et Prévention
12	IPANGA TOAKILA Nora	Directrice Spécialisée au Partenariat et protection
13	MALAIKA KULIMUSHI Christian	Directeur Spécialisé au DDR

11. Liste des personnes ayant facilitées la collecte des données du Questionnaire du PAN de la R 2250 de la RDC 1^{ère} Génération 2022- 2026

N°	Prénoms, Noms et post noms	Institution/ Organisation	Fonction	Adresse e-mail
01	Annie MATUNDU MBAMBI	WILPF/RDC	Consultante	amatmbambi@yahoo.fr
02	Tezony DOMBI	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre Coalition	tezonydombi@gmail.com
03	Deborah NYAMUGABO	Afia MAMA/CJPS RDC	Membre Coalition	nyamugabodeborah@gmail.com
04	Blanchard LIKUWA BONGANGO	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre Coalition	blanchardlik002@gmail.com
05	Evariste GUMANDA BISELELE	LYREC-KIN/CJPS RDC	Membre Coalition	evagumanda@gmail.com
06	Veronica BAVUIDI MATONDO	LYREC-KIN /CJPS RDC	Membre de Coalition	veronicabavuidi@gmail.com
07	Jonathan SHUKA	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre de Coalition	jeyashuk@yahoo.fr
08	Jean Claude MUHUNGUSA	CJPS RDC	Coordination Formation/CJPS RDC	jeanclaudkulondwa@gmail.com
09	Steven MALAKI	NPCYP/CJPS RDC	Secrétaire Exécutif et Membre de la Coalition	stevenmalaki8@gmail.com
10	Marie-Rose TSHITE	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre de la Coalition	tshitebotshila@email.arizona.edu
11	Nora IPANGA	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre de la Coalition	noraipanga@gmail.com
12	Medi MUYISA	The Congo Tree	Assistant Directeur/Membre de Coalition	medi@thecongotree.org.uk
13	Joseph AKILIMALI	Youth4 Peace DRC/CJPS RDC	Secrétaire Exécutif/Membre de Coalition	jakilimali2@gmail.com
14	Paul MBUYI KAZADI	EAP RDC/CJPS RDC	Coordination Nationale/CJPS RDC	mbuyi.paul58@gmail.com

15	Patrick BOMPENGU	LYREC-Equateur	Membre de Coalition	bompengu@gmail.com
16	Benjamin KUMA NIWA	OCGL RDC	Secrétaire Exécutif	benjkuma10@gmail.com
17	Christophe LANDU BISENGO	DJCD Mbandaka	Membre de Coalition	Landu225@gmail.com
18	Rifa KABANGU NGOYI	LYREC-IOMAMI	Membre de Coalition	lyreckabinda@gmail.com
19	Divine ELA	Yali-RDC/CJPS RDC	Membre de la Coalition	eladivine9@gmail.com
20	Nicole MUSIMBI	GNWP/CJPS RDC Goma	Associate for Africa Peacebuilding Program/Membre de Coalition	musimbinicole@gmail.com
21	Deus KALETA	YALI RDC Kasai /CJPS RDC	Membre Coalition	deuskaleta72@gmail.com
22	Daniel KISISI	YALI RDC Haut-Katanga/CJPS RDC	Membre Coalition	danielkisisi2014@gmail.com
23	Germain MUKALANGADO	YALI RDC Tshopo/CJPS RDC	Membre Coalition	jeremymukula@gmail.com
24	Pacifique MUSHUBUSA	Youth4Peace/CJPS RDC	Membre Coalition	
25	Princilia MIDO MPIEBE	YALI RDC Kwilu/CJPS RDC	Membre Coalition	
26	Faustin BUISHILA	SCPDSJ/CJPS RDC	Membre Coalition	
27	Ntikala Ebeke KADIAFI	ADHSDD/ CJPS RDC	Membre Coalition	
28	Clément héros KATABUA	LYREC RDC / CJPS RDC	Membre Coalition	
29	Laundry MUSOLE	Tanganyika/CJPS RDC	Membre Coalition	
30	Muhindu KASIKA	Ituri /CJPS RDC	Membre Coalition	
31	Erasme SERUME	Gome/CJPS RDC	Membre Coalition	erasme2008@gmail.com

12. Liste des participant-es Online aux différentes validation du PAN de la R 2250 de la RDC 1^{ère} Génération 2022- 2026

N°	Noms, Post Noms et Prénoms	Position
01	Erick Shirika Bisonga	Groupe Espoir de Vivre -GEVasbl- Province du Sud -Kivu
03	Dr Germain Mukululangando	Représentant de la Coalition JPS RDC Province de Tshopo
04	Steven Malaki	Coalition JPS - Province du Nord-Kivu
05	Bosco Yamba	Coordonnateur National Encadrement de la Jeunesse Congolaise en sigle E.J.C Province du Kasai
06	Tresor Dimanja	YALI KWUILU/CJPS RDC – Province de Kwilu
07	Joseph Akilimali	
08	Paul Mbuyi	
09	Jean Claude Mugasu	
10	Joel Mbiya	

13. Liste de personnes - Presse et Media ayant accompagné le processus de PAN de la R 2250 de la RDC 1^{ère} Génération 2022- 2026

N°	NOMS	Media
01	Harmadyne Phola Phola	CBM-DIGI
02	Jonathan Imba	HABARI RDC
03	Trésor Kagu Yaka	HABARI RDC
04	Jean René	RTNC 1
05	Joel Musisho	Technicien Informaticien

14. Relecture du PAN de la R 2250 de la RDC 1^{ère} Génération 2022- 2026

-  **Honorable Jean Baptiste KAPENDA**
-  **Professeur Vincent KIMBA KAPANDA**

15. Designer du PAN de la R 2250 de la RDC 1^{ère} Génération 2022- 2026

❖ Mr. Bruce Mbwangi

16. Images, Photos



Lancement Officiel du Processus d'Elaboration du PAN 2250 en RDC,9 décembre 2021

Photo : droits tiers



Conférence de presse pour le lancement de la campagne de sensibilisation et vulgarisation de la R 2250 dans les 8 territoires et les 3 villes de la province du Sud -Kivu

Photo : Atelier



Organisation d'une matinée de formation sur la Résolution 2250 des Nations-Unies par l'ONG ADDA

Photo : Atelier



Réunion avec Mme Bintou Keita, Représentante Spéciale du Secrétaire Général de l'ONU en République Démocratique du Congo, la Consultante du PAN R 2250 et le Bureau du STN sur le processus d'Elaboration du PAN R 2250 en RDC

Photo : Amat

Bibliographie

- ACTon 2250 in the DRC/ Agir pour soutenir la mise en œuvre de la RCS 2250 en République Démocratique du Congo, Mme Marie-Rose Tshite, Decembre 2020.
- Implementing the Youth, Peace and Security Agenda at Country-level A Guide for Public Officials
La paix manquante : étude de progrès indépendante sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Secrétariat UNFPA / PBSO ; Di Renato Cursi (201)
- *Lancement de l'atelier de validation des termes de référence du Plan d'Action de la Résolution 2250 en RDC.* Par. Redaction1. Mars 17, 2022.
- LES ABSENTS DE LA PAIX : ÉTUDE INDÉPENDANTE SUR LES JEUNES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
- Les jeunes, la paix et la sécurité Manuel de programmation RDC : 60 jeunes de Kinshasa invités à s'approprier les Resolutions 1325 et 2250 <https://peacekeeping.un.org> › rdc-60-jeunes-de-kinshasa- rôle des jeunes dans la consolidation de la paix. Roma: Centro Study Difesa Civile.; Berents, H. et McEvoy-Levy, S. (20)
- Ministère de la Jeunesse : les jeunes encouragés à participer à l'élaboration du « Plan d'action National de la résolution 2250 »
- Mme Lina Masamuna et Mme Marie-Rose Tshite, du Réseau YALI-RDC. <https://yalirdc.org/le-reseau-yali-rdc-engage-pour...>
- Nigerian National Action Plan of Youth, Peace and Security an adoption of UNSCR 2250 – 2021 – 2024
- Organisation d'une matinée de formation sur la Résolution 2250 des Nations-Unies par l'ONG ADDA
<https://acpcongo.com> › Nation
- Plan d'action National de la résolution 2250 » | acpcongo
- Résolution 2250 (2015) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7573e séance, le 9 décembre 2015
- Résolution 2419 (2018) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8277e séance, le 6 juin 2018
- Résolution 2535 (2020) Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 8748e séance, le 14 juillet 2020
- Ressources^o20JPS/Manuels/FR_°^o20Manuel^o 20de^o 20programmation.pdf
- Urdal, H. (2012). « Un choc des générations ? Poussées de la jeunesse et violence politique ». Document d'expert N ° 2012/1, Division de la population des Nations Unies, New York
Youth, Peace and Security Agenda - Strengthening institutional capacity for implementation
By Erike Tanghoj and João Felipe Scarpelini
- Youth, Peace and Security Finland's National Action Plan 2021–2024

